

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

SOMMAIRE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Habitat et Urbanisme p.4
- Politique de la Ville p.11
- Politiques territoriales p.13
- Charte forestière p.16
- Plan Climat Energie p.20

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Centre de Ressources Domotique p.25
- Développement économique p.29

DIRECTION DES SPORTS NATURE ET DU TOURISME

- Station Sports Nature des Monts de Guéret p.36
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » p.39
- Hébergements touristiques p.42

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

- Multi-accueil collectif et familial de Guéret, Micro-crèche de Saint-Fiel,
Multi-accueil de Saint-Vaury, RAM du Grand Guéret p.47

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret,
réseau de lecture publique p.53

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE TECHNIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES

- Travaux p.57
- Gémapi p.59

- Service Public d'Assainissement Collectif p.63
- Conseil en Energie Partagé p.67
- Transports Publics p.71

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

- Tiers-Lieux « La Quincaillerie » p.74
- Europe p.78

**DIRECTION
DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE**

HABITAT ET URBANISME

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Ce service a vocation à suivre, mettre en œuvre et évaluer le projet d'aménagement du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret traduit dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé en décembre 2012, dont l'ambition est de mettre en compatibilité l'ensemble des politiques et actions, contractuelles et sectorielles du Grand Guéret en collaboration avec ses communes-membres : développement économique, habitat, transports et mobilité, environnement et développement durable, équipements et services à la population...

Ce service est chargé spécifiquement :

- du déploiement de la compétence Habitat à travers la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en 2014, dont les objectifs sont de créer et/ou d'améliorer l'offre de logements et/ou d'hébergements pour l'adapter aux besoins du territoire et favoriser les parcours résidentiels à l'échelle des quartiers et communes de l'Agglo, en lien avec la politique de renouvellement urbain engagée sur le quartier prioritaire de l'Albatros à Guéret ;
- de la mise en place d'un service urbanisme global chargé de la planification et de la stratégie foncière (inter)communales et de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Mise en œuvre du SCOT :
 - o Suivi des volets habitat, transport et déplacement, développement économique et commercial, actions en faveur de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement et du développement durable, de l'organisation territoriale : maintien et développement des équipements et services de proximité... ;
 - o Compatibilité avec les plans, schémas, directives de rang supérieur : DTA, schémas régionaux, contrats... ;
 - o Rédaction d'avis ou de contributions...
- Mise en œuvre du PLH et de la Politique de la Ville : (en lien avec le service dédié) :
 - o Programmation et développement de l'offre locative de logement social public ;
 - o Réalisation d'une étude sur la stratégie de peuplement de l'Agglo pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers et entre les communes ;

- Actions en faveur de l'amélioration des logements privés : insalubrité, efficacité énergétique, adaptation au vieillissement, mise en valeur des façades... ;
- Développement de l'offre de logements pour publics spécifiques : étudiants, personnes en insertion, sédentarisation des Gens du Voyage et aire de grand passage, hébergement d'urgence... ;
- AMO communale : éco-quartier, revitalisation du centre-bourg... ;
- Elaboration du projet de Renouvellement Urbain du quartier Albatros.
- Aménagement et gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :
 - Suivi de la gestion quotidienne confiée à la société spécialisée VAGO : occupation, paiement, gestion des incivilités et dégradations ;
 - Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site
 - Partenariat avec les acteurs locaux.
- Mise en place d'un service urbanisme global :
 - Suivi des révisions / élaborations des documents d'urbanisme communaux déjà engagés (Bussière-Dunoise, Saint-Sulpice-le-Guérois et Guéret) et mise en œuvre des procédures sur les communes de Saint-Victor-en-Marche, Saint-Léger-le-Guérois, Saint-Laurent, Saint-Vaury, Saint Fiel, Sainte-Feyre, la Chapelle-Taillefert ;
 - Organisation et recrutement d'agents pour la poursuite du service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
 - Réflexions sur la mise en place d'outils de veille et de maîtrise foncière : mise en place du DPU, partenariats SAFER et EPF...

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Aménagement du territoire / SCOT :

- Rédaction d'une contribution globale de l'Agglo dans le cadre de l'élaboration du nouveau **Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine** et participations aux réunions thématiques (stratégie foncière, interSCOT NA, continuité écologique...) ;
- Première évaluation après 6 ans de mise en œuvre du SCOT ;
- Lancement d'une procédure de modification simplifiée pour étendre le périmètre d'application du SCOT aux 25 communes du Grand Guéret.

Politique de l'habitat en faveur du logement privé :

- Poursuite de l'opération d'incitation à la mise en valeur des façades situées dans les centres-bourgs : ce dispositif initié en 2016 s'est poursuivi mais en connaissant un certain ralentissement dû aux renforcements des actions d'animation (permanence habitat dans les communes), de communication (affiches, plaquettes, articles dans bulletins municipaux), de coordination, mises en

place avec les partenaires et acteurs (Services urbanisme des communes, service commun d'instruction, UDAP, CAUE, Manager centre-ville de Guéret) ;

Le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet a permis d'améliorer la qualité des rénovations et la fluidité de l'instruction des dossiers.

CHIFFRES CLES : 6 nouvelles demandes et 4 dossiers agréés (Montant engagé : 10 457 € de subvention - montant TTC des travaux : 38 951 €) et 3 dossiers soldés. Ces 3 indicateurs sont en baisse par rapport aux précédentes années.

- Amélioration de l'Habitat Privé : poursuite du soutien financier de la Com' d'Agglo dans le cadre :
 - des Programmes d'Intérêt Général portés par le Département : Nombre de dossiers agréés : 64 (dont 39 améliorations énergétiques, 21 adaptations et 4 sorties d'insalubrité) pour 91 000 € de subventions accordées par l'Agglo ;
 - des mises aux normes de l'assainissement individuel : en collaboration avec le SPANC) : 11 dossiers agréés pour 13 000 € de subventions accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Action complémentaire :

- Mise en œuvre du dispositif « Objectif rénovation pour tous » en partenariat avec l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTEE) et la Poste : diffusion de 3500 courriers, enquête auprès des ménages modestes réalisées par les facteurs pour sensibiliser et réaliser des travaux d'économies d'énergie
- OPAH-Renouvellement Urbain sur le centre-ville de Guéret : Réalisation de l'étude pré-opérationnelle en collaboration étroite avec les services et élus de la ville de Guéret, en fonction des attendus de l'ANAH, des projets de la Ville et du lancement du dispositif « Action Cœur de Ville » porté par Guéret.

Politique de l'habitat en faveur du logement social public

- Finalisation de l'étude stratégique de peuplement du Grand Guéret permettant de conforter la mixité sociale à l'échelle des quartiers de la ville (dans et en dehors de l'Albatros) et des communes : rédaction de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs de logement social public (PPGDID), en partenariat avec les services de l'Etat, du Département, les bailleurs sociaux et les communes.
- Poursuite du développement et de la diversification de l'offre de logement social public :
 - Acquisition/ Amélioration de 7 logements, boulevard Guillaumin en centre-ville de Guéret par la « Maison Familiale Creusoise » : participation de l'Agglo de 16 425 € en complément de la commune (16 425 €) ;

- Reconstruction de 6 logements à Guéret, quartier de « Champegaud », suite à la démolition d'un immeuble collectif : participation de la Com' d'Agglo de 21 300 € en complément de la commune (64 000 €) ;
- Reconstruction de 6 logements à Saint-Vaury, lotissement de « la Magnane » suite à la démolition d'un immeuble collectif : participation de l'Agglomération de 24 792 € en complément de la commune (74 377 €).

Aire d'Accueil des Gens du Voyage et habitats spécifiques

L'Aire d'Accueil des Gens du voyage a connu une légère baisse de la fréquentation globale (taux moyen d'occupation annuel de 38 %). Pour autant, le site est apprécié des familles qui séjournent régulièrement ou pour la première fois. L'installation du prépaiement permet d'éviter les problèmes d'impayés et contribue à améliorer la gestion quotidienne confiée à la société VAGO.

Une très bonne coordination entre VAGO, la Communauté d'Agglomération et les entreprises locales qui sont intervenues pendant la période de fermeture annuelle a permis de remettre le site en état : espaces verts, voirie, entretien et réparation des bâtiments.

Habitats spécifiques : réflexions et partenariats en cours avec la Préfecture, la DDT, la DDCSPP et le Pôle Jeunesse et solidarité (CD23), l'UDAF pour :

- Le développement d'une offre d'habitat adapté pour les « Gens du Voyage sédentarisés » ;
- La révision du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage qui doit prévoir la création d'une aire de grands passages, son financement et ses conditions de gestion... ;
- Le renouvellement de l'offre de « logements temporaires » et/ou pour étudiants ou jeunes travailleurs avec Creusalis et la FOL...

Planification et urbanisme réglementaire

- Planification :

Suite au transfert de la compétence en matière d'élaboration de document(s) d'urbanisme (inter)communaux en date du 27 mars 2017, les procédures d'élaboration / révision des documents d'urbanisme déjà engagées ont été poursuivies :

- Approbation de la carte communale de Bussière-Dunoise,
- Arrêt et mise à l'enquête publique du PLU de Saint-Sulpice-le-Guérétois,
- Elaborations du PLU de Saint-Vaury et de la carte communale de Saint-Victor-en-Marche,
- Révisions des PLU de Guéret, Saint-Fiel, Sainte-Feyre et La Chapelle-Taillefert et des cartes communales de Saint-Léger-le-Guérétois et Saint-Laurent.

Les objectifs sont de concilier les ambitions particulières des communes et les objectifs et orientations repris du SCOT, du PLH... en tendant vers une harmonisation des contenus de chaque document d'urbanisme pour préparer à moyen terme un PLU intercommunal. La rédaction de règlements semblables pour les PLU doit aussi permettre de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Urbanisme réglementaire

Le service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » a connu une réorganisation courant 2018 : localisation dans les locaux de l'Agglomération, renouvellement du personnel, organisation des périodes d'ouverture au public, aux élus et personnels communaux. Deux réunions de coordination avec ces derniers ont permis de fluidifier l'instruction des demandes. Le service participe également au « club ADS » animé par la DDT qui permet à l'ensemble des instructeurs du département d'appliquer les mêmes règles ou doctrines, notamment par rapport aux projets spécifiques : urbanisation en « Hors Parties Actuellement Urbanisées », habitat ou constructions spécifiques...

L'activité du service reste importante avec 578 autorisations délivrées (dont 20 % pour Guéret) pour les 20 communes adhérentes :

- 2 permis d'aménager et 4 permis de démolir,
- 147 permis de construire,
- 317 déclarations préalables,
- 108 certificats d'urbanisme opérationnels

Prospectives et actions foncières

Le service assure la gestion du Droit de Préemption Urbain en partenariat avec les communes (techniciens et élus) qui l'ont institué de façon générale (Guéret, Saint-Fiel) ou en lien avec des projets particuliers (La Chapelle-Taillefert, Saint-Laurent).

Il a également mis en place un partenariat global avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci a pour vocation d'intervenir pour le compte des communes dans la constitution de réserves foncières bâties ou non bâties en vue de la réalisation d'opérations publiques ou privées d'aménagement. Ce partenariat s'est traduit par la signature d'une convention cadre entre l'EPF et la Communauté d'Agglomération, puis 4 conventions opérationnelles entre l'EPF et :

- L'Agglo pour la réalisation du projet de « Pôle d'Echange Modal » de la gare de Guéret,
- La ville de Guéret pour la revitalisation du cœur de ville,
- La commune de Saint-Fiel pour la réalisation d'un éco-quartier en greffe centre-bourg,
- La commune de Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet d'équipement public en centre-bourg.

4. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ Ville de Guéret et Communes de l'Agglomération
- ❖ DDT – Délégation locale de l'ANAH – services habitat, politique de la ville, urbanisme, environnement, économie agricole...
- ❖ Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse
- ❖ DDCSPP et déléguée du Préfet
- ❖ Etablissement Public Foncier et Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- ❖ Conseil Départemental de la Creuse – Cellule Habitat
- ❖ Creusalis / la Maison Familiale Creusoise / France Loire
- ❖ Espace Info Energie (CPIE / SDEC)
- ❖ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse
- ❖ Fondation du patrimoine

5. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- HABITAT / POLITIQUE DE LA VILLE
 - Objectif rénovation : déploiement du dispositif
 - Convention Fondation du Patrimoine : communication sur le label, accompagnement des porteurs de projet
 - Opération façades : Amélioration de la qualité des réalisations
 - Développement de solutions d'habitat adapté pour les gens du voyage : recherche foncière, diagnostic social des familles, étude de cas
 - Rénovation énergétique : élaboration d'un document d'information sur les aides à l'amélioration énergétique et les acteurs sur le territoire de l'Agglo en partenariat avec l'Espace Info Energie (SDEC/CPIE), Cellule Habitat Conseil Départemental...
 - OPAH renouvellement Urbain centre-ville de Guéret : finalisation de l'étude pré-opérationnelle et validation de la convention opérationnelle
 - Finalisation du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de l'Albatros et des dispositifs partenariaux : Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs de Logement Locatif Social (PPGDID)
- PLANIFICATION
 - Finalisation et approbation du PLU de Saint-Sulpice-le-Guérétois
 - Poursuite des études pour l'élaboration / révision de 8 documents d'urbanisme : PLU de Guéret, Saint-Vaury, Saint-Fiel, Sainte-Feyre et La Chapelle-Taillefert et cartes communales de Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérétois et Saint-Victor-en-Marche
- URBANISME REGLEMENTAIRE
 - Animation du réseau entre communes et service commun : fluidité du traitement des autorisations (limitation des autorisations tacites), informations générales, communication, pédagogie et concertation

- PROSPECTIVE FONCIERE :
 - Mise en place d'une « conférence intercommunale de l'urbanisme »
 - Accompagnement des communes : réflexions sur la mise en place du DPU, développement des partenariats avec l'EPF et recherches d'investisseurs

POLITIQUE DE LA VILLE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service politique de la ville a pour objectif de favoriser la réussite du contrat de ville du Grand Guéret et pour cela de contribuer à réduire les inégalités et la pauvreté qui touchent les habitants du quartier prioritaire de l'Albatros.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du service consistent à animer, coordonner et évaluer le contrat de ville du Grand Guéret. Il participe notamment à l'élaboration et à la rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville. Il anime et coordonne les réunions avec l'ensemble des partenaires et met en place les outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018 :

Projet de Renouvellement Urbain du quartier Albatros

- o Rédaction de la convention de renouvellement urbain en lien avec les partenaires
- o Mise en œuvre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité et de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Mise en œuvre du contrat de ville

- o Mise en œuvre et suivi des actions retenues dans le cadre de l'appel à projet 2018 du contrat de ville et plus particulièrement de celles pour lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est partenaire à savoir :
 - Le Programme de Réussite éducative,
 - Les adultes – relais,
 - L'action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants,
 - L'école ouverte,
 - Le conseil citoyen.
- o Rédaction de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville présentée et validée en comité stratégique en juillet 2018

4. CHIFFRES CLES

- Le personnel : Le service politique de la ville est composé de deux agents à temps non complet
- Le budget : le service disposait en 2018 d'un budget de 15 000 € pour accompagner les actions du contrat.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- ❖ Préfecture de Guéret
- ❖ DDT – DDCSPP
- ❖ Ville de Guéret
- ❖ Creusalis
- ❖ France Loire
- ❖ Evolis 23
- ❖ Conseil Départemental de la Creuse
- ❖ Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- ❖ Conseil Citoyen
- ❖ Caisse des Dépôts
- ❖ Les porteurs d'actions 2018

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE POUR 2019

- Signature de la Convention de Renouvellement Urbain
- Mise en œuvre des actions retenues au titre de l'appel à projet 2019 du contrat de ville
- Prorogation du contrat de ville sur une période de 2 ans (2020-2022) avec la mise en place d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)

POLITIQUES TERRITORIALES

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Élaboration et suivi de la stratégie de développement portée par le territoire de projet. Missions ponctuelles sur les politiques de santé et le déploiement du Très Haut Débit.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Élaboration et suivi des nouveaux programmes de développement (Contrat de Dynamisation et de Cohésion, Contrat de Ruralité)
- Coordination et mise en lien avec les autres programmes et actions qui contribuent au développement du territoire de projet
- Élaboration d'actions de développement au bénéfice du territoire de projet ou des collectivités qui souhaitent un appui
- Veille sur les programmes ou appels à projets des partenaires financiers. Participation aux réponses à AAP ou à AML, de niveau régional ou national
- Accompagnement des politiques de santé du territoire, et actions prospectives
- Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit (FtTH) sur le territoire
- Accompagnement de la Mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire
- Accompagnement du projet de Tiers-Lieux sur le territoire

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Animation et préparation du Contrat de Dynamisation et de Cohésion

En fin d'année 2017, les services de la Région se sont rapprochés de la Communauté d'Agglomération pour préparer la nouvelle génération de contrat 2018-2020. Ce Contrat doit être passé entre la Communauté d'Agglomération et la Région, et doit concerner tout le territoire de projet constitué du Grand Guéret et des Portes de la Creuse en Marche.

L'année 2018 a été consacrée à la préparation de ce nouveau Contrat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un travail de remise à jour des éléments de diagnostic a été validé en Comité de Pilotage en décembre 2017. Ceci a conduit à élaborer plusieurs axes de travail en vue d'établir des enjeux de développement. Ceux-ci ont été travaillé de façon collaborative lors d'un atelier « passage à l'action » en janvier 2018. Il s'agissait de partager les enjeux proposés, et de commencer à traiter un ensemble d'actions de développement s'y rattachant.

Lors du Comité de Pilotage de février 2018, les élus régionaux et communautaires ont pu approuver le projet de contrat.

Le printemps 2018 a été consacré à la finalisation de la rédaction de fiches action à annexer au Contrat.

Ce dernier a été signé par Eric CORREIA, Armelle MARTIN et Alain ROUSSET le 5 septembre 2018, au Centre de Ressources Domotique.

En parallèle, et dans le cadre de la contractualisation précédente, le service suit les dossiers suivants :

- Concession de mandat avec la SELI pour le Tiers-Lieux (suivi de la SELI, suivi des engagements budgétaires, suivi des Comités de pilotages et des Comités Techniques, recherche de financements et élaboration des dossiers techniques et financiers, notamment Appel à Projet Bâtiment du Futur, etc),
- Suivi et co-construction du dossier financier du showroom domotique,
- Suivi de la charte forestière de territoire (Comités techniques, Comités de pilotages, suivi financiers)

Le Département de la Creuse a poursuivi en 2018 une phase préparatoire pour contractualiser sur la période 2018-2020. En lien avec le cadre de référence stratégique du territoire de projet de Guéret, un travail de coordination a été entrepris pour faire remonter dans les meilleures conditions les projets en cours ou à venir, pour le territoire de projet. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 23 avril 2018, puis le 18 octobre, afin d'imaginer de nouveaux modes de partenariats contractuels. Ces démarches sont toujours en cours.

Contrat de Ruralité

Le Contrat de Ruralité est un contrat de territoire spécifique à l'État. Il a été signé le 23 décembre 2016 pour une période de trois ans, et concerne le territoire communautaire.

Pour 2018, 3 projets ont été retenus, soit 450 324 € de crédits spécifiques en plus des crédits sectoriels et de droit commun. Ceux-ci ont également permis d'appeler 624 050 € de DETR pour le territoire. Cela concernait la restructuration de l'hôtel de ville de Guéret, la construction d'un centre de loisirs à Sainte-Feyre et les travaux d'investissement pour l'éco-quartier de Saint-Sulpice-le-Guérétois.

Fibre Optique

L'Agglo a suivi les déploiements dans le cadre de la Convention avec ORANGE.

Les armoires de rue ont été posées, au cours de l'année 2018, sur le nord et le sud de la ville de Guéret, les communes de Saint-Laurent, de Sainte-Feyre, le sud de Saint-Fiel et de Saint-Sulpice-le-Guérétois.

Les prochains déploiements concerneront le centre-ville et devraient se terminer sur Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Léger-le-Guérétois et Savennes.

Il subsiste cependant quelques difficultés de raccordement des usagers au réseau, pour des raisons notamment de génie civile, qui commence à porter préjudices à certains abonnés et entreprises.

Politique de Santé

1 commission santé (6 novembre 2018).

Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Vaury

La construction de la Maison de Santé sur Saint-Vaury a débuté en septembre 2017. La cérémonie de pose de première pierre s'est déroulée le 5 février 2018.

Suite à cet événement, plusieurs nouveaux professionnels de santé ont souhaité intégrer la MSP.

Les élus du Conseil Communautaire ont alors souhaité aménager le second étage du bâti ancien pour les accueillir. Les échanges de concertation ont continué afin d'assurer le meilleur aménagement, en réponse à leurs besoins.

La MSP compte à présent 14 professionnels confirmés :

- 2 généralistes,
- 4 infirmiers,
- 1 ostéopathe,
- 1 podologue,
- 2 kinésithérapeutes,
- 1 dentiste,
- 1 psychomotricien,
- 1 psychologue,
- 1 rééducatrice en écriture.

L'ouverture de la MSP est prévue pour le début du deuxième semestre 2019.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Guéret

Suite à un accompagnement assuré par la Mutualité Française Limousine pour la réécriture du projet de santé, notamment en lien avec les établissements de santé de Guéret, les professionnels ont annoncé leur souhait de ne pas poursuivre dans cette voie. Le projet de Maison de Santé sur Guéret a donc été abandonné.

4. CHIFFRES CLES

- Le personnel : 1 agent à temps plein.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ L'État et ses services (services des finances locales, direction départementale des territoires), le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse, les communes du territoire communautaire, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche
- ❖ L'Agence Régionale de Santé, l'Ordre des professionnels de santé, les Professionnels de santé de Saint-Vaury, les Professionnels de santé de Guéret
- ❖ ORANGE, DORSAL
- ❖ SELI, Associations hébergées à la quincaillerie (23D, la Grainothèque, RPG, Etc.)
- ❖ L'Office National des Forêts, le Centre régional de la propriété forestière, les communes forestières, l'Interprofession forêt - Bois du Limousin (BoisLim), le Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs et Industriels du Limousin

CHARTRE FORESTIÈRE

Le marché n°45/15 pour l'animation de la charte forestière s'est achevé le 26 août 2018.

Après une procédure de mise en concurrence dans le respect du code des marchés publics, un nouveau marché a été signé le 14 septembre 2018 pour une animation jusqu'au 31 décembre 2020.

L'animateur de la charte forestière occupe cette mission à hauteur de 80 % de son temps.

En 2018, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche s'est impliquée dans la charte avec la nomination d'un élu référent, Roger Langlois, maire de Lourdoueix-Saint-Pierre.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, c'est Jean-Claude Rouet, maire de Gartempe, qui est l'élu référent.

1. OBJECTIFS DE LA CHARTRE FORESTIÈRE

Le principal objectif de la charte forestière est de répondre à toutes les demandes adressées à la forêt. On parle de « multifonctionnalité ». La mise en œuvre de la multifonctionnalité forestière est réalisée sur les deux EPCI du territoire (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche). 41 communes sont concernées au 1^{er} janvier 2019.

2. RAPPEL DES MISSIONS

Le plan d'action est décomposé en 6 axes :

- A – Animation et pilotage de la charte forestière,
- B – Gestion forestière et mobilisation des bois,
- C – Forêt et gestion communale,
- D – Tourisme et loisirs,
- E – Environnement et eau potable,
- F – Valorisation du bois.

En réalité, ce sont une dizaine de thèmes qui ont été déployés en 2018 :

- La mission d'animation ;
- Le mode opératoire pour l'exploitation des bois ;
- L'amélioration de la gestion forestière ;

- La sensibilisation des propriétaires privés ;
- Etre au service des élus du territoire ;
- Conforter les activités sportives et touristiques ;
- Préserver la qualité de l'eau forestière ;
- Eduquer le jeune public ;
- Valoriser le bois local.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018 ET CHIFFRES CLES

Mode opératoire pour l'exploitation des bois

Action phare de la charte, le mode opératoire pour l'exploitation des bois est en vigueur sur plus de 800 communes en France. L'animateur consacre beaucoup de temps à l'encadrement des chantiers afin de réduire l'impact sur les infrastructures publiques. Pour arriver à des chantiers sans impacts sur les infrastructures publiques, les états des lieux sont de plus en plus complexes.

L'outil a été présenté aux élus du PNR Périgord-Limousin.

L'amélioration de la gestion forestière

L'animation sur le bois de Chardet continue avec une centaine d'hectares engagés dans une démarche de gestion durable.

En 2018, un important travail a été réalisé sur le massif forestier de la commune de Savennes.

Dans la foulée, un dossier d'animation a été déposé par le CNPF de Nouvelle-Aquitaine pour poursuivre une animation sur les deux massifs.

L'amélioration de la gestion forestière passe également par la sensibilisation des propriétaires. Les outils de la charte forestière mis en place sont la rédaction d'articles pour les bulletins communaux, l'enregistrement de chroniques hebdomadaires sur France Bleu Creuse et le conseil directement sur le terrain.

La charte forestière, boîte à outil pour les communes du territoire

L'animateur de la charte intervient à la demande des communes pour donner des informations, des conseils sur différents domaines : biens de section, foncier, chemins ruraux, urbanisme, arbres patrimoniaux, etc.

Une formation sur les outils de gestion des données a été travaillée en 2018 pour être dispensée en 2019.

Conforter les activités sportives et touristiques

Sur le massif de Chabrières, les supports pédagogiques sont opérationnels et très fréquentés :

- L'arboretum avec une maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération,
- Le sentier découverte avec une maîtrise d'ouvrage ONF,

- Les bornes du projet « En forêt avec Manon » avec une maîtrise d'ouvrage ONF.

D'autre part, l'animateur de la charte forestière a été très actif lors des réunions du plan particulier pour la Creuse afin de prendre en compte la qualité des forêts pour la pratique des activités de loisirs.

Préserver la qualité de l'eau forestière

Cette action innovante vise à mesurer les débits et à prélever régulièrement de l'eau issue de captages situés en forêt pour analyser les paramètres physico-chimiques. Cette étude a pour objectif de déterminer l'impact de la gestion forestière sur la quantité d'eau produite et sur la qualité de cette eau.

Les données s'accumulent et feront l'objet d'un guide de recommandations pour les élus et les gestionnaires des forêts.

Eduquer le jeune public

La sensibilisation des scolaires s'adresse aux établissements qui ont un véritable projet pédagogique et notamment :

- Les collèges Jules Marouzeau (niveau 6^e) et Martin Nadaud de Guéret (5^e),
- Les écoles primaires qui en font la demande.

Le niveau 5^e du collège Jules Marouzeau est impliqué dans un projet plus ambitieux. Les élus ont souhaité développer l'accès des sites naturels aux personnes souffrant de handicap. La première étape est de travailler à destination des déficients visuels en leur apportant de l'information sous forme de son. Pour répondre à cette demande, nous avons proposé au collège Jules Marouzeau et en particulier à Madame Elise Maillard, professeur de SVT, de travailler sur les arbres présents en forêt de Chabrières et dans l'arboretum pour rédiger des textes et les enregistrer.

En 2018, 23 plaques QR codes permettant de télécharger les descriptions sonores des arbres ont été installées dans l'arboretum.

Valorisation du bois local

Le partenariat avec Boislim porte ses fruits avec de nombreuses constructions en bois qui voient le jour sur le territoire. Le 11 décembre 2018, une formation sur le thème de la construction en bois a été organisée à Sainte-Feyre.

4. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019 / PERSPECTIVES D'AVENIR

Si le plan d'actions validé en 2016 doit se poursuivre, deux actions complémentaires vont débiter en 2019.

- Stockage du carbone en forêt et compensation

Le stockage du carbone se fait de plusieurs manières en forêt :

- La substitution en utilisant des produits en bois plutôt que des produits issus des énergies fossiles ou des ressources non durables (énergie, construction, vie quotidienne). Les produits à substituer au profit du bois sont le béton, l'aluminium, le plastique, le fuel et le gaz... ;

- La séquestration en forêt en stockant le carbone dans les arbres. Le fait de valoriser les peuplements existants, d'allonger la durée de vie des peuplements, de faire des éclaircies plutôt que des coupes rases contribue à séquestrer du carbone ;

- Le stockage dans des produits finis durables contribue également à piéger le carbone dans les matériaux : charpente, parquet, ossature bois...

L'objectif de la charte forestière est de monter une action visant à attirer le mécénat afin de compenser les émissions de CO₂ dans un sens et financer des actions en contrepartie.

- Valorisation des arbres des haies bocagères

Le nord du territoire est peu boisé mais possède un linéaire de haies très important. La thématique bocagère a toujours été au centre des objectifs de la charte forestière mais cet axe a été abandonné en raison du manque de moyens. La valorisation des beaux chênes est une bonne porte d'entrée pour sensibiliser les agriculteurs sur la nécessité de préserver et de gérer leurs mailles bocagères.

PLAN CLIMAT ÉNERGIE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le plan climat a pour objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'Agglomération d'ici 2020. Un chargé de mission dédié est chargé de l'animer.

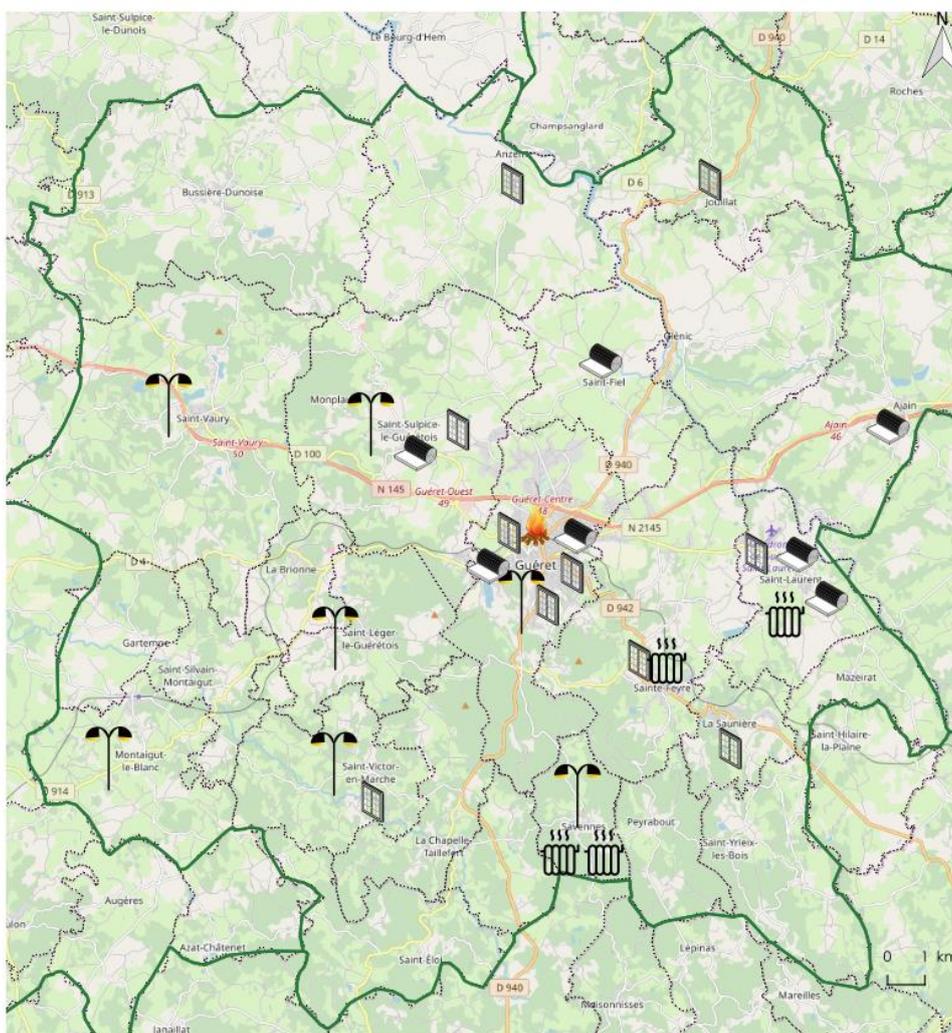
2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Animation et suivi de la mise en œuvre du plan climat par tous les acteurs
- Veille technique et réglementaire sur les différentes thématiques liées au plan climat
- Appui aux différents acteurs du secteur (acteurs impliqués lors de l'élaboration du plan climat, partenaires du territoire, structures ayant des projets sur le territoire)
- Initiation des actions prévues dans le plan climat en l'absence de projets sur le territoire

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

CEE-TEPCV

Une importante rénovation énergétique a été entreprise sur le patrimoine public. 14 communes ont participé à l'opération aux côtés de la Communauté d'Agglomération afin d'isoler des écoles, de passer l'éclairage public sur une technologie LED, d'améliorer les performances des chaudières etc. La carte ci-dessous représente les opérations financées par ce dispositif. En tout plus d'un million d'euros ont été investis dans les économies d'énergie.



Type d'opération financée



Chaudière



Isolation



Réseau de chaleur



Eclairage public

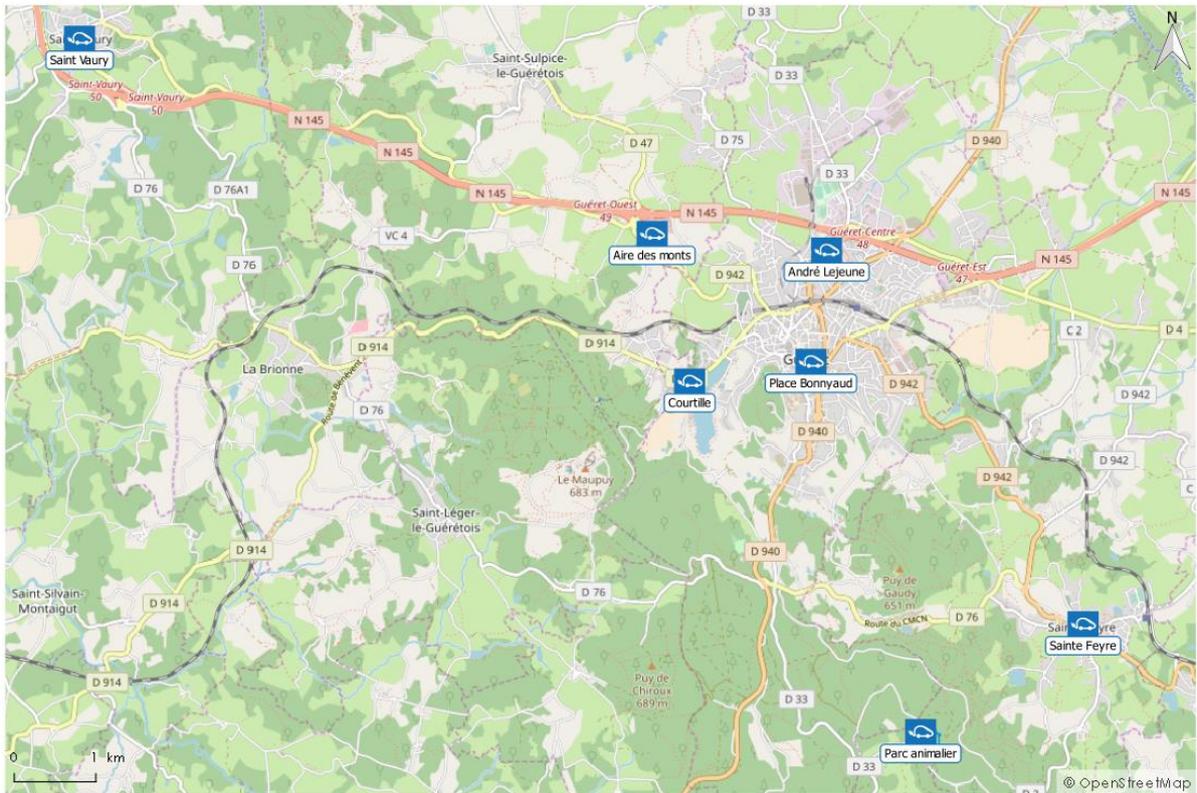


Menuiseries

Opérations financées par le dispositif CEE-TEPCV

Bornes pour véhicules électriques

Sur le territoire du Grand Guéret, 7 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en service. Elles permettent aux habitants et aux voyageurs de passage d'utiliser leur véhicule électrique sans se soucier de l'autonomie de celui-ci. Une tarification unique sur tout le département a été adoptée : 3 €/charge. Ce forfait est payable par carte bancaire sans contact ou par badge d'accès spécialisé. Depuis la mise en service, une centaine de charge ont été effectuées.



Emplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Mis à jour au 24/08/2018



3. CHIFFRES CLES

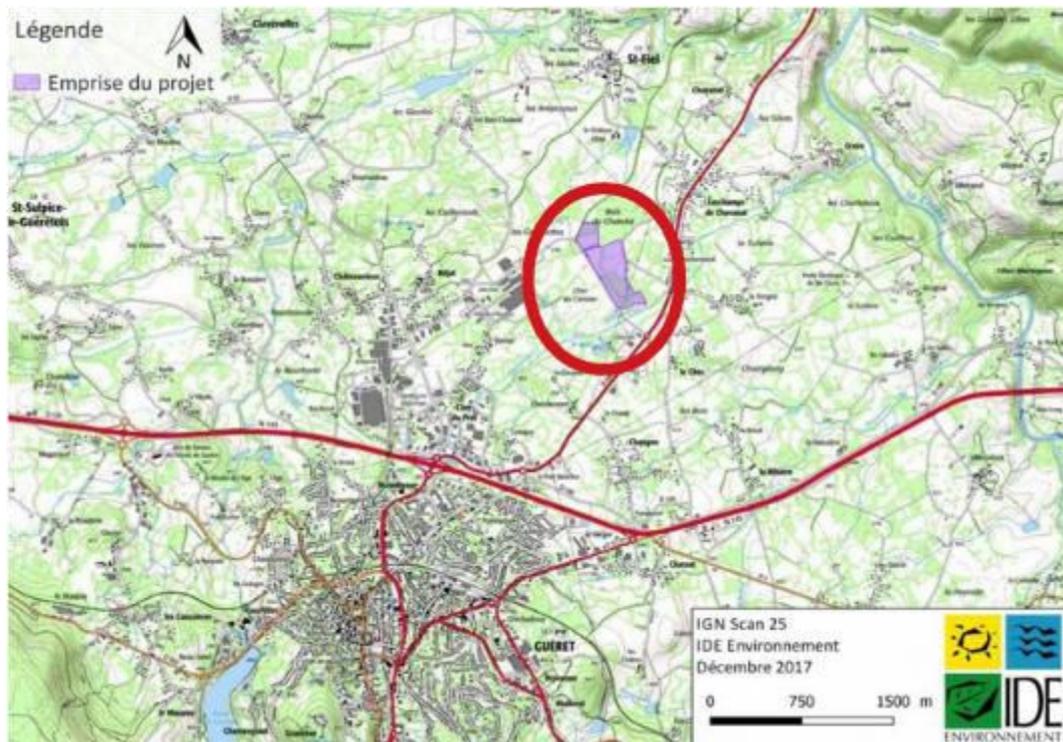
- 1 agent
- CEE-TEPCV : 1 012 834 € de dépenses
- Bornes électriques : 7 bornes de 22kW, 2 points de charge par borne, 106 recharges enregistrées

4. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ ADEME (financeur)
- ❖ SDEC (groupement de commande pour les bornes)
- ❖ GEO PLC (partenaire CEE-TEPCV)

5. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Parc photovoltaïque de Guéret / Saint-Fiel – 16.7 ha (soit environ 25 terrains de foot) - 14,3 Mwc de puissance électrique installée - 15,7 GWh d'énergie produite par an (prévisionnel) soit l'équivalent de la consommation de 6 823 habitants



**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

CENTRE DE RESSOURCES DOMOTIQUE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le Centre de Ressources Domotique est un lieu d'information, de formation et de développement économique pour les entreprises, autour du marché de la domotique et de la « silver économie ». Ce centre est une des concrétisations du Pôle d'Excellence Rurale Domotique et Santé de Guéret porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dont le but est de faire du vieillissement du territoire un vivier d'opportunités d'avenir.

L'activité du Centre de Ressources Domotique est organisée autour de trois cibles :

1°) Les étudiants : partenariat avec l'université de Limoges pour l'hébergement des formations professionnelles de bac+3 à bac+5 ;

2°) Les professionnels : incubateur/pépinière à disposition des entreprises développant leur activité dans le domaine de la domotique et/ou de la santé ;

3°) Le grand public : conférences, expositions et manifestations annuelles pour promouvoir les innovations et aborder les principaux enjeux en matière de silver économie.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire : accueillir le développement d'innovations domotiques, produits, services, avancées technologiques médicales, permettre leur mise au point au niveau local, s'associer à des programmes de recherche nationaux et européens.
- Promouvoir les solutions pour améliorer l'habitat et faciliter le maintien à domicile : le simulateur virtuel et immersif, installé depuis l'été 2017, est un outil privilégié pour expérimenter et illustrer les différentes offres d'aménagement du domicile privé ou collectif, plus particulièrement au regard des besoins des personnes dépendantes âgées ou handicapées.
- Développer le campus universitaire de Guéret : offrir aux étudiants une qualification technique, spécifique et d'avenir, grâce à des formations originales, voire uniques en France, centrées sur les enjeux du vieillissement.
- Participer au cluster Innovill'âge : ce cluster a vocation à accélérer les projets du territoire orientés sur la thématique du « bien vivre et bien vieillir chez soi ». Son ambition est de faire du Grand Guéret le territoire national de référence sur le thème de la prévention, de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors. Organisé sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), ce cluster est chargé de détecter des projets de création d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans la région. Il s'appuie pour l'instant sur six coopérateurs, parmi lesquels on retrouve des acteurs pionniers du développement du territoire.

- Concourir à la dynamique régionale impulsée par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation de la Nouvelle Aquitaine, ainsi que par les feuilles de route régionales en matière de santé et de silver économie.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Le développement des activités incubateur et pépinière d'entreprises autour de 4 entreprises présentes :

- ✓ Carcidiag Biotechnologies,
- ✓ Onegates,
- ✓ Drone Aquitaine,
- ✓ Recyclamer.

L'installation et la configuration des différents équipements de réalité virtuelle pour concrétiser le showroom immersif, avec la création d'une maquette de démonstration pour illustrer les futurs usages.

La réorientation des activités de la SCIC Innovill'âge en lien avec l'espace 3D immersif, avec captation de deux nouveaux coopérateurs ELISAD et La Poste, ainsi que la CCI 23 en qualité d'administrateur.

La prospection de nouveaux partenariats dans le domaine de la silver économie et l'adaptation de l'habitat, avec notamment l'intégration en 3D des équipements de Domalys (86), Indépendance Royale (87) et Legrand (87).

4. CHIFFRES CLES

- Le personnel : 4 postes à temps plein (une directrice, un ingénieur, une responsable administrative et une assistante accueil et projets)
- 217 K€ de dépenses de fonctionnement dont 55 K€ dédiés au financement des formations universitaires sur le campus de Guéret (1 DUT, 1 Licence et 1 master)
- 28 étudiants répartis sur deux diplômes (16 en licence et 12 en master II)
- 2 300 personnes accueillies dans le cadre de différentes réunions partenariales
- 3 évènementiels (Journées Portes Ouvertes pour les formations universitaires, Etape régionale de l'innovation sur la thématique « la mobilité au service du bien vieillir », atelier de co-design animé par ADI sur les offres de services potentielles liées à la mise en place du showroom virtuel)
- 3 visites officielles (Alain Rousset, Président de la Nouvelle-Aquitaine, Magali Debatte, Préfète de la Creuse, Philippe Ramon, Sous-préfet délégué au Plan Particulier pour la Creuse)
- 1 récompense : Trophée Promotelec 2018 – catégorie Politique Territoriale pour la création du simulateur virtuel immersif dédié à l'aménagement de l'habitat

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

❖ **Partenaires institutionnels :**

- Conseil Départemental de la Creuse, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Préfecture de la Creuse, ARS
- FFB, CAPEB, CMA et CCI

❖ **Partenaires liés aux formations :**

- AFPA, GRETA, CNFPT
- Université de Limoges
- ESPE et IFSI de Guéret
- Université Populaire portée par la Fédération des Œuvres Laïques 23
- Lycées Jean Favard de Guéret, Raymond Loewy de La Souterraine et Métiers et Bâtiment de Felletin
- Réseau Canopé 23
- ALISO : Bureau Information jeunesse / réseau acteurs du lien social en creuse

❖ **Partenaires liés au développement économique :**

- ADI : Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine
- AVRUL : Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin
- MACEO : association des acteurs publics et privés pour le développement du massif central
- Autonom'Lab
- GIP Eséa : opérateur e-santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- Limousin actif
- France Initiative
- Cluster Eco-Habitat

6. APERCU DES PRINCIPAUX PROJETS 2019

- Mise en place du showroom virtuel avec différents équipements technologiques liés à la réalité virtuelle et augmentée, avec le recrutement d'un ingénieur depuis mars 2018.

Ces installations ont nécessité en parallèle la création :

- d'un environnement numérique de travail pour intégrer les maquettes et permettre une collaboration à distance avec les équipes projets,
 - d'une bibliothèque numérique d'équipements 3D, à récupérer ou à réaliser,
 - d'une maquette de présentation des interactions possibles pour l'aménagement d'habitat, notamment dans les situations de handicap/perte d'autonomie.
- Renouvellement de la SCIC Innovill'âge, avec réorientation de ses activités sur la coordination d'acteurs économiques locaux qui concourent à l'adaptation de l'habitat. Recrutement d'un chargé de mission prévu courant 2019.

- Participation et animation du groupe de travail « Nouvelles technologies liées à la santé » dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse.
- Intégration du Pôle Domotique et Santé dans la future nouvelle direction du Développement économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service Développement économique travaille sur les problématiques d'accueil et d'attractivité, en assurant un accompagnement des projets d'entreprises, dans l'industrie, les services, l'artisanat ou encore le commerce notamment pour le suivi des porteurs de projet lors de leur installation ou de leur développement. Ce travail se fait en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement économique de l'entreprise (Chambres consulaires, organismes de financement, association de soutien). A ce titre, l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités, ainsi que la mise à disposition de sites immobiliers, font partie des prérogatives importantes de la collectivité.

Dans le même temps, le service travaille également sur la problématique « insertion, emploi » avec une réflexion sur la mise en place du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets et des entreprises locales
- Commercialisation des parcs d'activités et du parc Industriel
- Recherche de solutions immobilières pour les entreprises
- Partenariat avec les acteurs de l'accompagnement des entreprises
- Recherche de solutions financières avec les communes sur les projets à vocation économique
- Réflexion et élaboration d'un plan d'actions relatif à l'accueil de nouvelles populations et à l'attractivité économique
- Mise en place d'une filière alimentaire locale permettant le développement de l'agriculture locale
- Accompagnement des porteurs de projets en lien avec le Centre de Ressources Domotique et Santé ainsi que le Tiers-Lieux du Grand Guéret « La Quincaillerie »
- Mise en place d'actions permettant le retour à l'emploi des personnes en difficulté (partenariats, financements, formations)
- Préparation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Accueil-Attractivité

- Réponse à l'appel à projet 2018-2021 :
 - Organisation de 4 temps de concertation avec les acteurs locaux pour co-construire le programme d'actions. Après le dépôt de la candidature fin avril et une audition en mai, le territoire a été retenu en juillet et est donc lauréat sur 2018-2021, finançant ainsi l'ingénierie et le programme d'actions présenté à hauteur de 50 % sur des Fonds Européens FEDER ;
 - Elaboration d'un cadre partenarial avec les chambres consulaires : réunions d'échanges et de co-construction d'un document partagé autour du "qui fait quoi" dans l'accompagnement du porteur de projet.

- Emergence du réseau des référents Accueil : Organisation de 7 temps de rencontres (soirées de sensibilisation, d'interconnaissance, de formation) pour dessiner les contours du réseau et mobiliser les référents. Plus de 50 élus et habitants ont participé aux différents temps, représentant une dizaine de communes sur le territoire de projet. Ce travail a abouti également à l'élaboration d'une boîte à outils des référents Accueil (composée d'une pochette et de 4 livrets pour donner de la matière, des fiches pratiques et des retours d'expérience), de 2 chartes (l'une à destination des communes et l'autre à destination des référents) et d'un trombinoscope.

- Organisation d'une soirée de lancement du programme Accueil-Attractivité 2018-2021 : Cette soirée a permis de présenter le programme et le calendrier d'actions ainsi que d'aborder des initiatives et projets forts du territoire, vecteurs d'attractivité. 35 participants ont assisté à la rencontre.

Filière alimentaire locale

- Poursuite de l'accompagnement des 12 établissements engagés dans la charte « Des Champs à l'assiette de ma cantine ».
Ce projet est financé à hauteur de 80 % par des Fonds Européens Leader. En 2018, cela s'est traduit par :
 - des approvisionnements test en viandes, épicerie, légumes, fruits, produits laitiers auprès des établissements ;
 - l'organisation d'un atelier d'échanges sur la réduction du gaspillage alimentaire ;
 - l'organisation de 2 temps de formation des cuisiniers et par le suivi individuel des communes.

- Matinée de clôture « Des Champs à l'assiette de ma cantine, c'est possible ! », le 10 octobre 2018 : Une rétrospective du projet a été organisée au travers d'une exposition-synthèse composée de 7 bâches. Une table

ronde a permis de réaliser le bilan quantitatif et qualitatif du projet et de partager les témoignages des différents acteurs pour un transfert d'expériences (producteurs, cuisiniers, transformateurs, gestionnaires, etc.). Cet évènement s'est clôturé par un buffet convivial préparé par les cuisiniers formateurs et cuisiniers volontaires du territoire.

Insertion par l'activité économique

- Officialisation du lancement de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) par délibération.
- Visite d'une entreprise à but d'emploi à Mauléon (Deux-Sèvres) afin de rencontrer sur place les acteurs qui expérimentent TZCLD.
- Travail partenarial avec l'association SOL A Sol et l'ADAPEI sur un projet commun de création d'une filière de recyclage papier, numérisation, archivage, DEE. Aujourd'hui, une activité numérisation et recyclage papier est développée par l'ADAPEI.
- Soutien de la Fondation Agir Contre l'Exclusion dans la mise en place du dispositif « Passerelle Vers l'Entreprise » qui propose des outils à des personnes en insertion afin de les mettre en relation avec le monde de l'entreprise. Ce dispositif concernait 80 personnes du territoire de l'Agglomération dont 40 issues du quartier politique de la ville. Le dispositif s'est arrêté fin 2018.
- Action Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) développée avec le service politique de la ville en partenariat avec la DDCSPP, la Mission Locale et Pôle Emploi, qui s'adresse majoritairement aux jeunes de la Mission Locale et aux personnes en insertion. Elle avait pour objectif de proposer plusieurs niveaux de formation pour préparer aux métiers liés à la surveillance de baignade, des sports de natation en vue des besoins liés au futur centre aquatique du Grand Guéret et de (ré)insertion des jeunes. 4 parcours positifs.

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Un travail a été mené avec les services de la Région afin que la Communauté d'Agglomération puisse, à partir de sa stratégie, définir les régimes d'aides (dont les bénéficiaires finaux sont les entreprises) pouvant être mis en place sur son territoire, en respectant la complémentarité territoriale et en assurant la sécurité juridique des interventions.

Cette convention signée en 2018 comprend :

- la stratégie communautaire de développement économique,
- la charte de partenariat économique des Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises,
- les modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises.

Crédit-bail INTSEL CHIMOS

Dans le cadre de la reprise du site de TERALI PRODUCTS, la société INTSEL CHIMOS (92) s'est portée candidate auprès du Tribunal de Commerce de Tours pour

reprandre l'exploitation du site de Guéret. Dans le cadre de cette reprise, INTSEL CHIMOS a repris les 7 salariés de Guéret et la société a réalisé des achats et des investissements, afin de faire face à l'urgence de relance de la production, notamment concernant des marchés qui avaient été obtenus par TERALI auprès des hôpitaux. Le site occupe 13 personnes, ce qui représente donc 7 emplois supplémentaires depuis la reprise de la société.

Il a donc été convenu qu'un nouveau contrat de crédit-bail immobilier puisse être établi entre la Communauté d'Agglomération et la société qui sera constituée par INTSEL CHIMOS. A cet effet, la société « Centre Lab » a été créée et se substituera à la société INTSEL CHIMOS.

Le crédit-bail a été conclu pour une durée de 15 années.

Prise de compétence politique locale du commerce

Le Conseil Communautaire a délibéré pour déterminer ce qui relève de sa compétence, à la fois en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales. Il s'ensuit que les communes membres interviennent dans le champ de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales qui n'aura pas été reconnu d'intérêt communautaire. (cf QE n° 03725 JO Sénat du 31 mai 2018).

Le Groupe de travail créé par le Conseil Communautaire pour définir cette compétence s'est réuni les 7 et 14 novembre 2018.

Par délibération, la Communauté d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », les actions suivantes :

- l'étude et le rendu d'un avis sur les installations ou déplacements de commerces sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération instruits dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;
- la mise en place d'un dispositif d'aides financières immobilières dans le cadre d'un projet commercial (nouveau commerce ou commerce existant) ;
- L'information et l'accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs concernant les locaux commerciaux disponibles sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération ;
- L'information et l'accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs concernant les offres de transmission/reprise d'activités commerciales sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération ;
- La réalisation d'études commerciales stratégiques englobant l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Convention de partenariat pour la dynamisation du centre-ville de Guéret

La dynamisation du centre-ville de Guéret se situe au cœur des préoccupations stratégiques de la Municipalité de Guéret et plus généralement de l'Agglomération, au titre de ses compétences (économie, logement, transport, urbanisme...).

Pour faire face à la fermeture de magasins dans le centre-ville, liée notamment aux nouvelles manières de consommer de la clientèle, il apparaît indispensable de mettre en place des actions qui permettront de fixer la chalandise et de la fidéliser.

La condition nécessaire pour permettre de freiner la désertification commerciale du centre-ville est de poser le principe de concertation entre les différents acteurs économiques du centre-ville, autour d'un certain nombre de thèmes qui ont une influence sur l'évolution du centre-ville.

Au travers de la signature de cette convention, Le rôle du comité d'Orientation Guéret Cœur de Ville est donc de :

- Proposer une stratégie partagée de redynamisation du centre-ville aux instances décisionnelles de chaque partie ;
- Décliner cette stratégie en programme d'actions qui seront assorties d'un échéancier ;
- Organiser la mise en œuvre et la cohérence du programme d'actions ;
- Définir les indicateurs d'évaluation de la stratégie et de chaque action.

4. CHIFFRES CLES

- 3 personnes au sein du service : 1 responsable du service en charge de l'accompagnement des entreprises, 1 chargée de mission accueil-éco de proximité en charge de la politique d'accueil et de la mise en place d'une filière alimentaire locale, 1 chargée de mission sur l'insertion et l'emploi
- 15 porteurs de projets d'entreprises suivis
- 4 personnes ont validé une formation proposée dans le cadre du dispositif MNS
- 4 périodes d'immersion ou d'observation pour des personnes issues des chantiers d'insertion
- 80 personnes accompagnées dans la recherche d'emploi dans le cadre du dispositif Passerelles vers l'entreprise

6. LISTE DES PARTENAIRES 2018

Chambres consulaires, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Creuse, ADI Nouvelle-Aquitaine, France Active Limousin, Initiative Creuse, Interbio, Sol A Sol, CPIE, Face, réseau des SIAE Creusoises, Mission locale, Pôle Emploi, FFB, organismes de formation (GRETA, AFPA)...

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Préparer le territoire de projet (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche) à candidater à l'expérimentation TZCLD.

- Développer la participation citoyenne à travers le crowdfounding.
- Envisager un règlement de subvention propre aux projets d'innovation sociale.
- Continuité du programme sur l'accueil/attractivité notamment sur la partie communication/marketing.
- Commercialisation de parcelles sur les zones d'activités.
- Mise en place d'un dispositif d'aides financières aux entreprises.

**DIRECTION
DES SPORTS NATURE
ET DU TOURISME**

STATION SPORTS NATURE DES MONTS DE GUÉRET

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service Sports Nature a pour objectif d'animer, de promouvoir et de développer la Station Sports Nature des Monts de Guéret. A ce titre, pour 2018, le service s'est chargé de développer les animations sur les différents spots de pratiques, de structurer et développer la Station Sports Nature dans le cadre de l'appel à projet « pôle de pleine nature en Massif central » et d'accompagner la réalisation de nouveaux équipements structurants.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Le service Sports Nature avec son équipe a pour mission de coordonner les activités de pleine nature sur le territoire, d'animer les spots de pratique, d'entretenir les sites et itinéraires de pratique et d'accompagner, grâce à un partenariat financier et technique, l'organisation de manifestations sportives de pleine nature sur le territoire.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Réalisation du hangar à bateaux sur Anzême

Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet d'aménagement du viaduc de Glénic et de Parcours Acrobatique en Hauteur (PAH) en Forêt de Chabrières

Démarrage des travaux du PAH de Chabrières

Ouverture de la Tyrolienne Géante de Jouillat

Organisation de 3 séjours VTT en partenariat avec Creuse Oxygène Guéret

Mise en œuvre des animations estivales

Animations dans le cadre des activités péri-éducatives sur uniquement 2 écoles suite à l'arrêt des activités péri-scolaires

Mise en place d'animations avec le CPIE des pays creusois et l'ONF

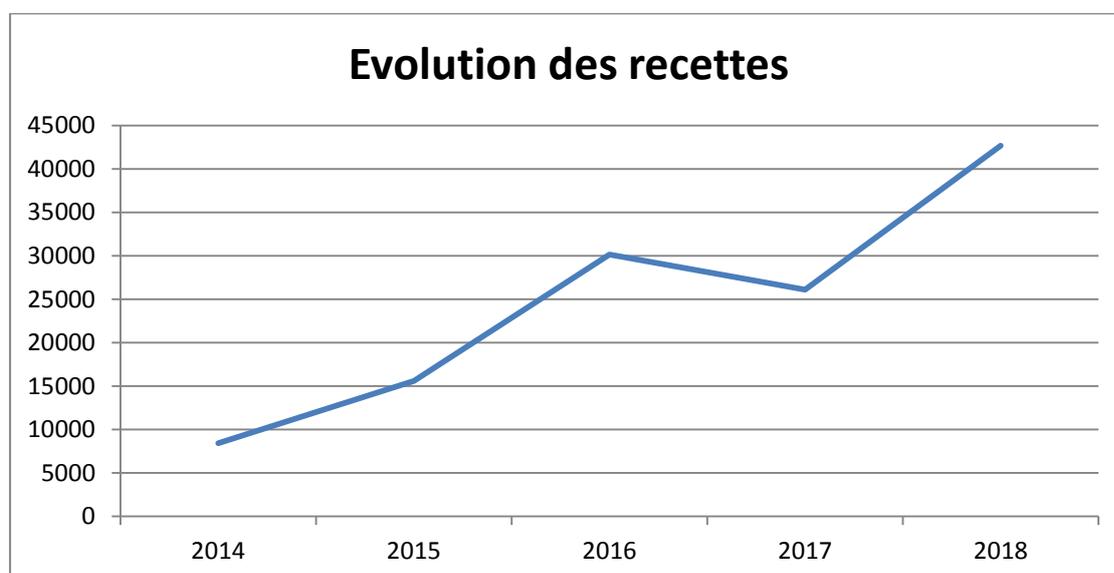
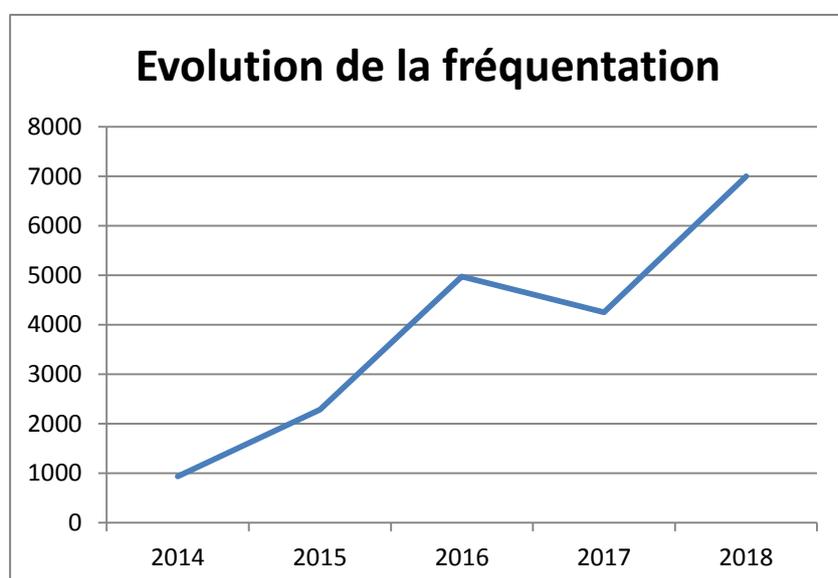
Mise en place des sorties « trail » en partenariat avec le Team Trail des Monts de Guéret

Entretien des 1000 km de sentiers de randonnée

4. CHIFFRES CLES

- Le personnel : 4,5 ETP avec 2 animateurs sportifs polyvalents, 1 coordinateur de la Station Sports Nature, 1 agent d'entretien des sites et itinéraires, 1 responsable à mi-temps du service.
- Le budget : 200 000 € en fonctionnement.
- En 2018, le service Sports Nature a accueillis plus de **7 000 usagers** pour un chiffre d'affaires de **42 661 €** (dont 10 022 € pour la tyrolienne avec 1352 passages), en hausse grâce à l'ouverture de la tyrolienne.
- Les évènements sportifs de pleine nature dont le Grand Guéret est partenaire ont accueillis plus de 4789 pratiquants en 2018, en légère baisse par rapport en 2017 (5128 participants) en raison de la non organisation de deux évènements en 2018 (La Démon de Guéret et le Petit Brionnais).

Evolution des recettes et de la fréquentation de la régie sports nature en 2018



5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

Le service Sports Nature assure la coordination et l'animation de la Station Sports Nature et à ce titre travaille avec plus de 20 partenaires institutionnels, associatifs ou privés. Sur 2018, nous avons notamment collaboré avec le CPIE des pays creusois, l'ONF, Creuse Oxygène, les Sports Athlétiques Marchois et le Team Trail des Monts de Guéret.

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Pour 2019, le service Sports Nature va poursuivre la structuration et le développement de la Station Sports Nature avec notamment le lancement des opérations suivantes :
 - L'ouverture de l'Espace Trail de Monts de Guéret en Février 2019,
 - L'ouverture du PAH de Chabrières en avril 2019,
 - L'ouverture de l'Espace Triathlon des Monts de Guéret en juillet 2019,
 - L'ouverture du viaduc de Glénic pour la pratique des activités de l'escalade à l'été 2019,
 - Labellisation et ouverture du nouveau GRP des Monts de Guéret.
- Côté animation, l'équipe va être mobilisée sur le fonctionnement et l'animation des nouvelles structures (Tyrolienne, Glénic' Grimpe et PAH) après avoir notamment formé 5 agents en tant qu'opérateurs de parcours acrobatique en hauteur, recruté et formé 6 opérateurs de parcours acrobatique en hauteur.

PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUÉRET

« LES LOUPS DE CHABRIÈRES »

1. OBJECTIFS DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a réalisé un investissement important en matière de développement touristique avec la création du Parc Animalier des Monts de

Guéret *Les Loups de Chabrières*, site consacré au loup, animal emblématique parmi tous.

Depuis son ouverture le 30 juin 2001, le parc a su attirer plus d'un demi-million de visiteurs. Voué à la promotion du territoire, le parc offre un voyage à la découverte du loup, que cela soit au travers des parcours extérieurs, dans l'espace scénographique ou encore lors des différentes animations proposées tout au long de l'année.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Une vocation d'information et de formation
Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant, le Parc est aussi destiné à faire mieux connaître l'animal. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal.
Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.
- Une vocation scientifique
Le Parc Animalier des Monts de Guéret reçoit régulièrement des étudiants en biologie ou en psychologie des Universités de Limoges, Poitiers, Bordeaux, Marseille, Rennes, Tours, Paris, Lille, Liège... mais aussi de l'école vétérinaire de Maison Alfort. Ils trouvent ici un terrain d'étude privilégié sur des thèmes variés comme la compréhension de la structure hiérarchique, l'utilisation du territoire, l'amélioration des conditions de vie en captivité, la nutrition...
Le Parc soutient également différents organismes nationaux tels que FERUS(Anciennement Groupe Loup France) ou des groupements comme Loup.org.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

La journée médiévale

L'enclos habité devient campement médiéval avec animations, spectacles vivants, combats, jongleries, marché de producteurs et d'artisans... Pour leur plus grand

plaisir, les visiteurs, petits ou grands, plongent à l'époque du Moyen-Âge. Chevaliers, magiciens, bouffons... rien ne manque pour remonter dans le temps et revivre à l'époque des chasseurs de loups !

Cette 12^e édition s'est déroulée le samedi 12 mai 2018 et a attiré 421 visiteurs.

Le Marché de Noël

Ce dernier rendez-vous avant la fermeture annuelle du Parc est incontournable pour rencontrer le Père Noël ! Le site porte alors sa robe d'hiver et offre un écrin féérique à l'ambiance de fêtes de fin d'année... Au programme : animations, marché autour de nombreux exposants avec dégustation et vente de produits de bouche et artisanat (sculpture, peinture, maroquinerie, textile, produits gourmands, jeux, jouets, objets décoratifs, livres illustrés...) et possibilité de photo souvenir avec le Père Noël ! Le Marché de Noël est organisé en collaboration avec le Comité de Jumelage de Sainte-Feyre.

La 12^e édition du Marché de Noël a eu lieu les samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre 2018.

Naissances

Des naissances chez les loups comme chaque année depuis son ouverture : 3 louveteaux du Mackenzie et 2 Arctiques.

Les premières naissances chez les animaux de la faune sauvage : 3 faons chez les cerfs qui ont déjà rejoint un autre parc en France.

4. CHIFFRES CLES

➤ Le personnel

Le fonctionnement du Parc est assuré par un directeur et six collaborateurs sous la direction des élus de la Communauté d'Agglomération et du Directeur Général des Services.

- 1 directeur capacitaire.
- 1 capacitaire, responsable animalier, animateur, régisseur principal.
- 2 agents animation polyvalents.
- 1 agent accueil polyvalent.
- 1 adjoint technique d'entretien polyvalent.
- 1 agent polyvalent en contrat d'avenir.

➤ Le budget

- Budget de fonctionnement : 778 675.81 € HT.
- Budget d'investissement 298 304.77 € HT.
- Total : 1 076 980 € HT.
- Le budget de fonctionnement est sous le contrôle du Directeur Général et de la Directrice des Finances. Il est validé par le Conseil Communautaire.

Le Parc Animalier des Monts de Guéret LES LOUPS DE CHABRIERES est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, 677 149 visiteurs ont été accueillis.
En 2018, la fréquentation du Parc Animalier est de 44 955 visiteurs.

Année 2018			
	Entrées Individuelles	Entrées Groupes	TOTAL
2018			
Janvier	171		171
Février	1238	7	1245
Mars	1007	134	1141
Avril	3398	317	3715
Mai	3568	1104	4672
Juin	2924	2165	5089
Juillet	7199	1033	8232
Août	13408	239	13647
Septembre	2288	143	2431
Octobre	2362	149	2511
Novembre	1139	41	1180
Décembre	904	17	921
TOTAL	39606	5349	44955

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ OT Grand Guéret
- ❖ ADRT
- ❖ AST2C
- ❖ France Bleu Creuse

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

Il est prévu :

- la réalisation d'un parcours pieds nus ;
- l'installation de deux panneaux d'animation sur l'autoroute A20 ;
- l'arrivée d'alpagas.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Coordination et suivi des 37 hébergements touristiques, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, commercialisés par l'Office de Tourisme du Grand Guéret et entretenus par le service travaux de l'Agglo.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

37 Hébergements touristiques en locatif et 2 campings répartis comme suit :

- SAINT-VICTOR-EN-MARCHE : 1 hameau de 10 gîtes labellisés Gîtes de France 3 épis ouvert toute l'année, avec piscine couverte et chauffée ouverte d'avril au 11 novembre, près de la rivière « Gartempe » ;
- LA CHAPELLE-TAILLEFERT : 1 camping de 33 emplacements ouvert en juillet et août + 5 chalets ouverts à la location (1 réservé pour les animations pêche avec AAPPMA du Pays de Guéret), labellisés Gîtes de France 3 épis ouverts d'avril au 11 novembre près de la rivière « Gartempe » ;
- JOUILLAT : 1 hameau de 11 gîtes labellisés Gîtes de France (1 fermé à la location pour travaux) situés sur la base de loisirs de Jouillat avec baignade surveillée en juillet et août ;
- ANZEME : 2 sites :
 - o Puy Chaillaux : 6 locations, site ouvert toute l'année situé dans le bourg d'Anzême,
 - o Camping de Péchadoire de 30 emplacements répartis comme suit : 16 emplacements camping + 5 Mobilhomes + 10 emplacements réservés en locatifs de mobilhomes privés. Site ouvert d'avril au 11 novembre.

3. CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2018

- 531 contrats réalisés ce qui représente 11 581 nuitées. L'année 2018 est une année médiocre et une saison estivale difficile en juillet ressentie aussi au niveau national. Quelles raisons ? Effet coupe du monde, conjoncture financière difficile ? Une autre des raisons concernant cette baisse est due aussi au fait que ces sites sont en zone blanche avec pas ou peu de réseau téléphonique ni d'internet (retours réguliers de la clientèle qui ne pensent pas revenir pour ces raisons).

Ce point est extrêmement important pour le devenir de nos hébergements touristiques.

Le site de Jouillat, quant à lui, enregistre une baisse régulière chaque année. Ce site mérite aujourd'hui des investissements pour pouvoir répondre favorablement aux attentes de la clientèle toujours plus exigeante.

Le site du Puy Chaillaux à Anzême rencontre aussi des difficultés car il correspond de moins en moins à la demande de la clientèle, étant situé dans un lotissement du bourg et éloigné de la baignade. Son atout, la salle sous les gîtes, permet d'y accueillir des rassemblements familiaux, cousinades, etc.

Notre situation géographique au centre de la France nous permet d'avoir une bonne satisfaction de la clientèle. Les événements sportifs (et ils sont nombreux : Rallye des 4 puys, Enfer Vert, Trail du Loup Blanc pour n'en citer que quelques-uns), ainsi que les rassemblements familiaux, nous permettent d'accroître notre fréquentation sur la période dite hors saison (hors juillet-août). Des offres promotionnelles sont mises en place par l'Office de Tourisme en partenariat avec les associations sportives organisatrices de ces événements.

Ces gîtes sont aussi appréciés par les familles, grâce à leur situation au centre du département, proche des sites touristiques tels que le Parc Animalier des Monts de Guéret, le Labyrinthe Géant et les bases de loisirs de Jouillat-Anzême et Courtille, sans oublier la proximité de la ville de Guéret pour tous les services et commerces.

Le développement de la Station Sports Nature compte aussi pour beaucoup dans le choix de la destination de nos touristes. Pouvoir pratiquer des activités de pleine nature telles que de la randonnée VTT et pédestre, du canoë, du swin golf, du tir à l'arc, de la tyrolienne et de la baignade surveillée en été dans un périmètre très proche de son hébergement est un atout majeur dans l'attractivité de l'offre touristique des Monts de Guéret. Beaucoup nous envient de posséder une telle offre touristique.

De plus, ces mêmes vacanciers peuvent découvrir la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubuson, le lac de Vassivière, la vallée des peintres, le Scénovision, atouts touristiques du département... en moins d'une heure de leurs gîtes.

Pour que la fréquentation de ces hébergements progresse, la Communauté d'Agglomération se doit aussi d'investir régulièrement, d'assurer un entretien régulier et permanent pour satisfaire la demande de la clientèle qui est toujours plus exigeante et parce que l'offre au niveau national est très importante.

L'accueil, l'entretien et la maintenance de ces gîtes sont assurés par les services techniques et les agents de la Communauté d'Agglomération, confortés par les agents communaux sur les sites de Jouillat et Anzême. La bonne organisation de ces différents services, la réactivité et la disponibilité de tous ces agents permettent de donner entière satisfaction à la clientèle touristique.

FREQUENTATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES
PROPRIETE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
JUILLET/AOUT 2018

MOIS	TAUX OCCUPATION 2016	TAUX OCCUPATION 2017	TAUX OCCUPATION 2018
MOBIL HOMES ANZEME (5 UNITES) 308 €/SEM			
JUILLET	51%	55%	30 %
AOUT	100%	80%	65 %
PUY CHAILLAUX ANZEME (6 UNITES) 300€/SEM			
JUILLET	26%	13%	4 %
AOUT	42%	50%	29 %
JOUILLAT (12 UNITES) 340€/SEM			
JUILLET	77%	55%	42 %
AOUT	81%	78%	66 %
CHALETS LA CHAPELLE TAILLEFERT (6 UNITES) 340 €/SEM			
JUILLET	46%	21%	25 %
AOUT	58%	79%	80 %
ST VICTOR EN MARCHE (10 UNITES) 470€ ET 495€/SEM			
JUILLET	70%	59%	50 %
AOUT	96%	88%	95 %

4. PROVENANCE CLIENTELE :

Une clientèle française essentiellement, provenant de la Nouvelle-Aquitaine, des Pays de la Loire, de la Bretagne, de la Normandie, de l'Île de France et du Centre Val de Loire.

5. PROJETS DE SERVICE 2018

- Etude de stratégie de développement des hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Grand Guéret. Cette étude lancée par la Communauté d'Agglomération a pour objectifs de croiser plusieurs informations relatives à l'activité touristique (qualité des hébergements, demandes des clientèles, services, fréquentation...).

Hameau de 10 gîtes à Saint-Victor-en-Marche avec piscine



Camping + 5 chalets à La Chapelle-Taillefert



11 Gîtes à Jouillat



6 gîtes à Anzême « Puy Chaillaux »



Camping+ 5 mobilhomes à Anzême



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DE GUÉRET

MICRO-CRÈCHE DE SAINT-FIEL

MULTI-ACCUEIL DE SAINT-VAURY

RAM DU GRAND GUÉRET

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Informier, conseiller et accompagner les parents et futurs parents dans la recherche du mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Organiser et mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire ainsi que piloter et évaluer les contrats Petite Enfance
- Assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire
- Répondre aux besoins des familles en termes de garde des enfants résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- Gérer directement la structure Multi-accueil de Guéret, la Micro-crèche de Saint-Fiel, le Multi-accueil de Saint-Vaury et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s du Grand Guéret

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Gestion du Multi-accueil du Centre Hospitalier Spécialisé de la Valette

Par décision du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de La Valette de ne plus assurer la gestion du Multi-accueil collectif de Saint-Vaury, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a acté la gestion de cet établissement au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de son bloc de compétences « action sociale d'intérêt communautaire ». La préparation de cette reprise a nécessité un travail collaboratif avec le CHS et différents services de la collectivité (Petite Enfance, Ressources Humaines, Services Techniques, Informatique, Marchés,...) pour que ce transfert de gestion soit opérationnel au 1^{er} janvier 2019 sans interrompre le service pour les familles et avec la conservation des modalités d'accueil pour les enfants.

Démarche éco-responsable

Le Multi-accueil collectif de Guéret s'est engagé dans une démarche éco-responsable, soutenue par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine. Un bureau d'études « Primum Non Nocere », missionné par l'ARS,

accompagne la Direction du Multi-accueil collectif sur les actions à mettre en place en matière de santé environnementale et de développement durable. Les premières actions se sont concrétisées par les achats de produits d'hygiène, d'alimentation (petits pots) et d'entretien éco-certifiés, l'élaboration d'une charte d'achats responsable du Pôle Petite Enfance, la rédaction des protocoles de changes éco-responsables, la suppression des sur-chaussures en crèche, la formation des agents au nettoyage des sols à l'eau, une communication de la démarche auprès des parents et de la presse locale...

4. **CHIFFRES CLES**

➤ **38 professionnels au service de la Petite Enfance**

- Equipe de direction et d'encadrement – 2ETP
- Coordinatrice petite enfance – 1ETP
- 17 professionnels au sein du Multi accueil collectif de Guéret – 15 ETP + 1 emploi aidé et 2 apprentis
- 3 agents mis à la disposition du Multi-accueil collectif de Saint-Vaury – 3ETP
- 8 assistantes maternelles au Multi-accueil familial – 8ETP
- 4 professionnels au sein de la Micro-crèche – 3.8ETP + 1 Apprenti
- 2 animatrices du RAM – 2 ETP
- 1 pédiatre – Vacation

➤ **Le budget**

Le taux de réalisation budgétaire des dépenses et des recettes, concernant la section de fonctionnement, reflète une forte consommation de crédits votés.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Multi-accueil collectif	CHARGES	785 188,09€	185 696,31 €
	PRODUITS	669 525,37 €	56 610,00 €
	RESULTATS	115 662,72 €	129 086,31€
Multi-accueil familial	CHARGES	293 894,33 €	642,30 €
	PRODUITS	187 022,88 €	
	RESULTATS	106 871,45 €	642,30 €
Micro-crèche	CHARGES	177 596,84 €	7 184,75 €
	PRODUITS	137 245,66€	1 362,08 €
	RESULTATS	40 351,18 €	5 822,67 €
RAM	CHARGES	100 348,84 €	
	PRODUITS	63 885,52€	
	RESULTATS	36 463,32 €	

Les travaux se sont poursuivis sur la structure Multi-accueil collectif de Guéret (changement des menuiseries et isolation du toit). Ces travaux, de la section d'investissement, sont financés à hauteur de 80 % par la convention des TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Les investissements pour la Micro-crèche de Saint-Fiel correspondent à des équipements pour la structure et ceux du Multi-accueil familial à l'achat de matériel pour les activités des enfants.

➤ **246 enfants accueillis et 232 familles dont :**

- 184 enfants accueillis en Multi-accueil collectif de Guéret (117 en accueil régulier et 77 en accueil occasionnel)
- 48 enfants accueillis en Multi-accueil familial (41 en accueil régulier et 9 en accueil occasionnel)
- 33 enfants accueillis en Micro-crèche de Saint-Fiel (19 en accueil régulier et 16 en accueil occasionnel)

La fréquentation des structures a diminué sur le Multi-accueil familial. Cette baisse s'explique par la vacance du poste d'une assistante maternelle et l'absence prolongée d'une autre assistante maternelle, ce qui a impacté également l'activité du Multi-accueil collectif de Guéret. Elle reste stable sur la Micro-crèche de Saint-Fiel.

Le taux de facturation, qui correspond à l'écart entre les heures facturées aux familles et les heures de fréquentation réelle des enfants, sert de base à la CAF pour appliquer un montant horaire de la Prestation de Service unique (PSU) à chaque établissement. Ainsi, la PSU est majorée pour la Micro-crèche car son taux est en-deçà de 107 %, en revanche, elle est minorée pour le Multi-accueil familial car son taux dépasse 117 %.

		Heures réalisées	Heures Facturées	Taux de facturation
Multi-accueil collectif	Accueil régulier	57 789.00	63 646.48	107.77%
	Accueil occasionnel	7 120.00	6 303.50	
	Total	64 909.00	69 949.98	
Multi-accueil familial	Accueil régulier	31 336.00	36 868.06	117.44%
	Accueil occasionnel	376.00	376.00	
	Total	31 712.00	37 244.06	
Micro-crèche	Accueil régulier	15 545.50	14 622.14	106.95%
	Accueil occasionnel	1 755.00	1 742.50	
	Total	15 300.50	16 364.64	

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a facturé au total 123 558.68 heures pour les deux types d'accueil.

➤ **49 assistantes maternelles, 229 enfants et 67 parents ont fréquenté les animations mises en place par le RAM.**

La fréquentation des activités est plus importante qu'en 2017 (13 assistantes maternelles et 62 enfants supplémentaires).

Les véhicules du RAM ont été remplis à 91,54 % pour le transport des assistantes maternelles et des enfants afin de se rendre aux animations.

- **108 demandes ont été réceptionnées par les animatrices du RAM dont :**
 - 86 concernant un accueil régulier,
 - 10 concernant un accueil occasionnel,
 - 12 concernant un accueil périscolaire.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

❖ Partenariats institutionnels : CAF, MSA et Conseil Départemental de la Creuse

Accompagnement dans l'analyse des besoins, conseils techniques dans la réalisation des projets, apport financier permettant à la collectivité de poursuivre sa politique de développement de l'accueil de la petite enfance sur le territoire visant à s'adapter aux diverses attentes des familles ainsi qu'aux spécificités du territoire.

❖ Partenariat culturel et sportif

Les enfants fréquentant le Pôle Petite Enfance bénéficient d'intervention de partenaires extérieurs avec qui nous organisons des animations :

- Le Cercle des Amitiés Créoles - initiations musicales ;
- La Bibliothèque MultiMedia du Grand Guéret - lectures de contes ;
- La Fabrique - des spectacles deux fois par an à l'espace Fayolle ;
- L'UFOLEP – animation babygym ;
- L'Association Lire et Faire Lire, UDAF - lectures de contes ;
- Mme Karine LOWE – initiation à l'anglais ;
- Mme Christiane BRASPENNING – éveil musical.

❖ Partenariat Multi-accueil de Saint-Vaury

Afin de respecter l'encadrement nécessaire des enfants par le personnel et dans le cadre des négociations avec le CHS La Valette, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret met à disposition deux agents en CAP petite Enfance et une auxiliaire de puériculture. Ces mises à disposition ont pris fin avec la reprise de gestion du Multi-accueil collectif de Saint-Vaury au 1^{er} janvier 2019.

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Poursuite de la démarche écoresponsable au Multi-accueil collectif de Guéret.
- Mise en place de 4 groupes de travail politique Petite Enfance :
 - groupe 1 « Devenir assistant(e) maternel(le) dans le cadre d'un parcours d'insertion »,
 - groupe 2 « Développer les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire »,
 - groupe 3 « Quelles solutions alternatives aux modes de gardes conventionnels pour les familles ? »,

- groupe 4 « Un lieu d'accueil parents-enfants à Guéret ».
- Rédaction du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2019-2023
- Changement de la ventilation au Multi-accueil collectif de Guéret

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DU GRAND GUÉRET

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

- Développer la lecture publique sur le territoire à travers le réseau des bibliothèques
- Lutter contre les inégalités sociales et l'illettrisme
- Animer le territoire en créant la rencontre avec le public, diffuser la culture, créer des événements culturels (producteur culturel)

Les objectifs du réseau de lecture publique sont de renforcer la diffusion de la lecture auprès des populations du territoire et de participer activement à la lutte contre l'exclusion sociale et l'illettrisme par des actions contribuant à l'accès à la culture pour tous. Tout en gardant la maîtrise de ses orientations et de ses projets, la Bibliothèque Multimédia met en commun avec ses partenaires institutionnels et associatifs un certain nombre de compétences et de moyens pour établir une coopération utile et efficace à l'échelle de son territoire.

Avec la mise en place de ce réseau au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Bibliothèque Multimédia souhaite dynamiser la vie culturelle à l'échelle de son territoire et permettre aux habitants de ce dernier de bénéficier de la richesse de l'offre en rapprochant les services offerts du citoyen (prêts de documents, accès à des ressources numériques en ligne, accueil de groupes scolaires et péri-scolaires, aministrations itinérantes, partenariats culturels divers, mutualisation de certains moyens, humains, techniques, matériels, financiers...).

L'objectif du réseau est donc de faire rayonner la culture sur le territoire et ainsi d'enrichir l'offre culturelle et de la rendre plus accessible encore.

En plus d'offrir un service de proximité, l'autre enjeu du réseau est de favoriser la circulation du public dans les différents points lecture du territoire, afin qu'il profite des richesses spécifiques et complémentaires de chaque bibliothèque.

Enfin, il s'agit d'offrir l'ensemble de ces services aux publics dits empêchés et éloignés du livre et de la lecture.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Le développement de la lecture sur le territoire
- L'accueil du public
- L'accueil des groupes scolaires autour de projets d'animation
- L'animation au travers d'une programmation variée qui prend en compte la diversité des publics

- Travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle
- Créer la rencontre avec le public de façon à faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisir, de réflexion et d'ouverture sur le monde
- Palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique
- Redynamiser le territoire en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, contes et lectures en bibliocaravane, « Saperlipetons », spectacles, concerts, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicot, etc.)
- Offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Suite et fin de l'exposition consacrée aux 120 ans du cinéma dans la Creuse

L'exposition a été réalisée avec le soutien de la Cinémathèque de la Nouvelle-Aquitaine et la société des iconomécanophiles pour le prêt de matériels (caméras et projecteurs anciens...)

Développement de la lecture publique et de l'action culturelle en direction des publics empêchés (avec un soutien financé du CNL de 14 600 € comprenant de l'achat de documents adaptés, du matériel de lecture et des animations à la MGEN, et hors les murs avec la Bibliocaravane)

Réalisation d'une exposition et d'une publication de 192 pages consacrées à François Elie Roudaire (incluant 4 conférences, une lecture autour de Jules Verne par la classe d'art dramatique du conservatoire Emile Goué, un atelier de gravure sur bois animé par May Angeli)

Exposition consacrée à l'auteur/illustrateur Gilles Bachelet intitulée "Madame le lapin blanc" avec rencontre/dédicace à la BM et interventions de l'auteur dans les écoles du territoire

4. CHIFFRES CLES

- Le personnel de la BM : 17 agents de bibliothèque soit 16,8 ETP jusqu'au 31 mars 2018, puis à partir du 1^{er} avril 2018 15 agents soit 14, 8 ETP :
- Le budget :
 - Fonctionnement 2018 : 782320 € (dont 198920 € pour les charges à caractère général). Animations : 31 000 €. Abonnements périodiques et offres numériques 19 300 € ;
 - Le budget d'investissement : 243800 € (dont 70 000 € pour le fonds documentaire + 6720 € d'aide CNL pour l'achat de collections adaptées aux publics empêchés) ;

- Le nombre d'accueils de classes :
 - L'accueil de groupes scolaires jeunesse :
 - 271 accueils au total comprenant : 244 accueils de classes à la BM dont 54 accueils de classes dans les bibliothèques du réseau, 16 accueils de crèches, et des accueils de RAM ;
 - Il faut ajouter à cela 5 malles aux histoires (rendez-vous familiaux), 2 lectures au Sénéchal et 4 lectures dans les locaux de proximité d'Anima.
 - L'accueil de groupes ados-adultes :
 - Les lycéens : 13 séances de 2 heures (classes de 25 élèves) ;
 - ADAPEII : 10 accueils (5 adultes) ;
 - 10 Jeudis des lecteurs ;
 - Le nombre de lecteurs actifs : 5504 ;
 - Le nombre de prêts : individuels sur le réseau 169144/ collectifs 26398, soit 195542 prêts au total ;
 - Le nombre de nouveaux inscrits en 2018 : 953.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

La Fabrique, les Archives départementales, le Musée de la Sénatorerie, la SSNAHC, la Quincaillerie, l'éducation nationale, la BDP de la Creuse, l'Association des lecteurs de Marcel Jouhandeau et des amis de Chaminadour, le conservatoire départemental de musique Emile Goué, le Gang, France Bleu Creuse, RPG, la FOL23, Lire et faire lire, la Cinémathèque de la Nouvelle-Aquitaine.

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Mise en œuvre du portage à domicile via le réseau de lecture publique et son coordinateur. Cette offre de service propose, par le biais d'un partenariat avec l'association Valentin Haüy (acteur historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles), un accès à la médiathèque EOLE riche de plus de 30000 titres au format Daisy. La BM fait désormais partie du réseau Valentin Haüy.
- Exposition consacrée à l'auteur/illustrateur Antonin Louchard avec rencontre/dédicace à la BM et interventions de l'auteur dans les écoles du territoire.
- Une quatrième édition de la quinzaine de la Petite enfance, avec pour invitée de marque Jeanne Ashbé, et une programmation comprenant (spectacle, contes, rencontre dédicace avec l'auteur/illustrateur, intervention de l'auteur/illustrateur invité dans les écoles du territoire...).
- Une grande exposition consacrée à Benjamin Rabier en octobre 2019, auteur et illustrateur de bandes dessinées et rendu célèbre par son dessin de " La vache qui rit ".
- La poursuite des actions engagées en 2018 en direction des publics empêchés, appuyée par une nouvelle aide CNL (des interventions en EHPAD, à la MGEN et à la maison d'arrêt sont prévues).

**DIRECTION
DE L'INGÉNIERIE TECHNIQUE
ET DES RESSOURCES NATURELLES**

TRAVAUX

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le pôle « ingénierie, mobilité, développement durable, travaux » met en œuvre les projets décidés par le Conseil Communautaire dans le domaine des aménagements ou de la construction, et conseille d'un point de vue technique les élus et les services de la collectivité. Il intervient aussi dans des domaines divers comme celui de la gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations (GEMAPI), sur les bassins versants de la Creuse et de la Gartempe, du Service Public d'Assainissement Non Collectif, de la maîtrise de la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre, de l'environnement et de la mobilité. Il assure aussi une coordination des actions sur le plan technique, de la construction et de la mise en œuvre des documents stratégiques initiés par l'Agglomération du Grand Guéret.

2. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Dans le domaine des aménagements et des réseaux, on peut citer en 2018 les travaux de démolition d'un immeuble menaçant ruine, appartenant à la Communauté d'Agglomération Boulevard Saint Pardoux à Guéret, qui a permis en suivant d'aménager et de mettre en accessibilité l'arrêt Place du marché du réseau de transport urbain aggro'Bus. Des travaux de voirie réseaux ont aussi été entrepris Avenue du Bourbonnais afin de mettre en sécurité des accotements sur les communes de Guéret et de Sainte-Feyre, ainsi que la réfection de l'éclairage public, route de Cher du Prat à Guéret au droit des stades.

Les travaux de réfection des voiries de l'Aire des Monts de Guéret se sont poursuivis en 2018, sur la voie A, menant vers l'esplanade.

Pour mener à bien ces travaux, le service utilise souvent le support des marchés à bon de commande, renouvellement de cette procédure qui a été menée cette année pour les prestations de voirie et de travaux ou d'entretien sur les réseaux d'assainissement pluviaux.

Dans le domaine de la construction et de la maintenance du patrimoine bâti, on peut citer les opérations suivantes :

- Le remplacement sur la base de loisirs de Jouillat des terrasses de 2 gîtes ;
- La poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux, notamment au Parc Animalier, sur la base de loisirs de Jouillat, au hameau de gîtes de Saint-Victor-en-Marche et aux HLL de la Chapelle-Taillefert ;

- L'aménagement de 5 bureaux supplémentaires au siège de l'Agglomération ;
- Dans le cadre du dispositif des CEE TEPCV (Certificat d'Economies d'Energie-Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), des menuiseries au siège et au Multi-accueil de Guéret ont été remplacées. Sur ce même site, la toiture terrasse de l'établissement a été renouvelée, avec la pose d'une isolation renforcée (R=7.7) ;
- Au Centre de Ressources Domotique, des aménagements ont été réalisés pour accueillir l'installation du cube immersif (travaux de cloisonnement, d'électricité, d'agencement, de peinture et de sol), ainsi que l'installation d'une climatisation réversible sur un réseau hydraulique ;
- Sur la base de loisirs d'Anzême, afin de remiser le matériel de la Station Sport Nature pour l'hiver, un hangar de 140 m² a été construit. Ce bâtiment s'intègre bien à l'environnement par sa forme et ses couleurs.

Deux opérations plus importantes sont en cours, la maison de santé pluriprofessionnelle de Saint-Vaury, qui pourra accueillir plus de 14 professionnels sur plus de 900 m², installée dans un immeuble de qualité, réhabilité et agrandi au cœur du bourg. Pour le Tiers-Lieux, c'est dans une friche commerciale avenue Charles de Gaulle à Guéret, que le projet prend forme au travers d'un aménagement qui privilégie le bois et les matériaux bio-sourcés.

Enfin, autour d'un comité rédactionnel de personnalités Guérétoises, encadré par le Directeur de l'Office de Tourisme du Grand Guéret, un parcours d'interprétation du centre ancien de Guéret a été conçu sous trois formes : une application pour smartphone ou tablette à plusieurs niveaux d'informations, délivrées en anglais, mais aussi dans une version française facile à lire et à comprendre (FALC), des panneaux installés aux points d'intérêts et équipés d'un flash code et un livret à destination du jeune public. Ce parcours comprend 10 stations, entre la place Bonnyaud, l'église, ou le jardin public.

3. CHIFFRES CLES

- Les personnels affectés aux missions ci-dessus sont répartis comme suit :
 - Direction : 1 personne,
 - GEMAPI : 1 personne,
 - SPANC : 1 personne,
 - CEP et PCAET : 2 personnes,
 - Conduite des opérations de travaux et d'aménagements : 2 personnes,
 - Equipes Entretien ménager & espaces verts : 13 personnes +1 saisonnier,
 - Transport mobilité : 9 personnes,

soit un total de : 30 personnes.

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations), compétence obligatoire qui permet de mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation à l'échelle des bassins versants. Cette nouvelle compétence est financée grâce à la mise en place d'une taxe, effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'objectif principal du service « Eaux et Rivières » est la reconquête de la qualité de l'eau et des zones humides sur le territoire communautaire. Ainsi, pour répondre à ces nombreux enjeux, la Communauté d'Agglomération est engagée dans 2 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques : un sur le bassin versant de la Creuse aval (signé en novembre 2017) et un sur le bassin versant de la Gartempe amont qui doit se signer début 2019, dans la continuité du Contrat de Rivière Gartempe.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

La mission du service « Eaux et Rivières » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et vont : du suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats de rivières, du montage des dossiers projets à la consultation des entreprises, de la mise en place au suivi des marchés publics, de la réalisation des dossiers de demandes de subventions aux contacts avec les différents partenaires financiers, de la communication et des relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau aux visites et prospections de terrain...

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Contrat de Rivière Gartempe

L'année 2018 a été une année de transition entre le précédent Contrat de Rivière Gartempe et le nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Gartempe amont.

Les derniers travaux de ripisylve du Contrat de Rivière se sont également achevés en début d'année 2018.

De nombreuses réunions avec les partenaires techniques et financiers ont permis de valider le nouveau programme d'actions du futur CTMA.

La demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) nécessaire à la réalisation des travaux a été déposée à la Direction Départementale des Territoires de la Creuse en novembre 2018.

CTMA Creuse aval

Le contrat, signé en 2017, est arrivé à la phase de réalisation des travaux.

L'année 2018 a donc permis de réaliser les 1^{ers} aménagements agricoles et de la restauration de ripisylve dont le but est toujours la reconquête de la qualité écologique des rivières et des zones humides du bassin versant de la Creuse aval.

4. CHIFFRES CLES

➤ Le personnel :

Une technicienne est affectée à plein temps à l'ensemble de ces différentes missions.

➤ Coût des travaux rivières réalisés en 2018 :

Les 2 700 ml de la Gartempe entretenus début 2018 en aval du bourg de Saint-Silvain-Montaigut, ont coûté 4 860 € TTC.

Les travaux de restauration de la ripisylve, débutés fin 2017, se sont poursuivis sur les ruisseaux de l'Etang des Boueix, Les Planchettes et de La Chenaud. 5 450 ml de cours d'eau ont été nettoyés pour un montant de 13 350 € TTC.

Concernant le CTMA Creuse aval, sur les ruisseaux d'Isles, de Chantadoux, du St Hilaire, du Lardillier et sur la Creuse, 46 points d'abreuvement (descentes aménagées, passages à gué ou abreuvoirs gravitaires) ont été aménagés pour un montant de 60 456 € TTC et 7 285 ml de clôture ont été installés (électrique ou barbelés) pour 20 966 € TTC.

De plus, 5 576 ml de ripisylve ont été restaurés sur les ruisseaux d'Isles et de Chantadoux pour un coût de 16 728 € TTC. A cela s'ajoutent 17 jours de travaux pour le retrait des embâcles sur la Creuse pour 13 360 € TTC.

Enfin, concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, 110 cages-pièges ont été acquises pour être mises à disposition des volontaires (particuliers riverains, piégeurs, ACCA, mairies, gardes-particuliers, lieutenants de louveterie...) pour capturer les ragondins qui dégradent les berges des cours d'eau. Le coût de cet investissement est de 4 603.50 € TTC. 65 cages-pièges ont déjà été fournis via des conventions pour l'année 2018. De plus, une action de lutte contre la renouée asiatique (fauchage mensuel) a aussi été lancée pour un coût de 5 568 € TTC.

➤ Taxe GEMAPI :

La taxe GEMAPI a été mise en place au 1^{er} janvier 2018 et son montant a été fixé à 135 000 € TTC.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

Les travaux rivières ont toujours des financements publics (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental de la Creuse). Pour le CTMA Creuse aval, certaines actions de ripisylve sont aussi soutenues par EDF (au niveau des barrages).

Les partenaires techniques jouent également un rôle important. Ce sont entre autres la Chambre d'Agriculture de la Creuse, le Conservatoire d'Espace Naturel du Limousin, la Fédération de Pêche de la Creuse ou l'Agence Française pour la Biodiversité.

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- CTMA Gartempe amont :

La signature « officielle » du contrat est attendue pour le début de l'année 2019.

Suite au dépôt de la demande de DIG, l'enquête publique se déroulera du 3 juin au 4 juillet 2019. L'arrêté pris par la Préfecture pour permettre le lancement des 1^{ers} travaux, est donc attendu pour l'automne.

Les travaux de ce CTMA pourront éventuellement commencer en fin d'année pour la restauration de la ripisylve, mais il faudra attendre 2020 pour les aménagements de points d'abreuvement.

- CTMA Creuse aval :

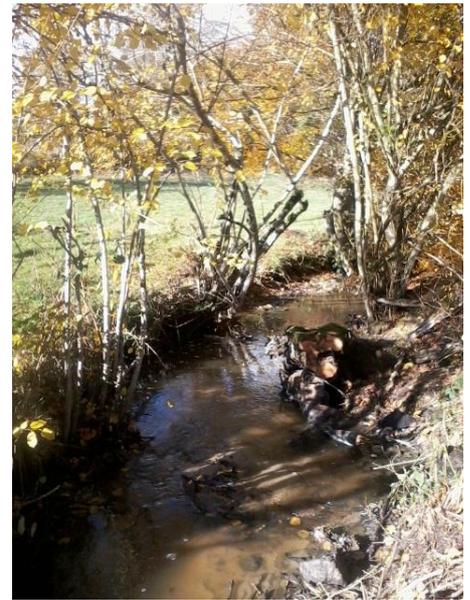
Les travaux vont se poursuivre tout au long de l'année 2018. Ainsi, les programmes d'actions des phases 1 et 2 devraient se terminer courant 2019 (ripisylve, aménagements de points d'abreuvement...) et la phase 3 débiter en fin d'année.

Le marché pour permettre la réalisation des études devrait aussi être lancé et aboutir à la réalisation d'études sur les étangs du bassin versant et les seuils de la Creuse.

Quelques photos :



Embacles sur la Creuse



Travaux de ripisylve sur le ruisseau de Chantadoux



Travaux d'abreuvement (avant/après) sur le Lardillier



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire. Il a également une mission de conseil auprès des propriétaires et locataires d'habitations, des entreprises, des élus, etc. dans le cadre de l'assainissement non collectif existant, neuf ou à réhabiliter. C'est un service public à caractère industriel et commercial, financé par des redevances de contrôle à la charge des usagers.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Contrôle des installations existantes
 - o vérifier l'existence d'une installation
 - o vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation
 - o évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement
 - o évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation

- Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter
 - o contrôle de conception et de bonne implantation des projets, afin de vérifier :
 - l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi...
 - la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur
 - o contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation
 - de repérer l'accessibilité
 - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur

- Conseil auprès des usagers, élus, entrepreneurs...

3. ACTIONS MAJEURES EN 2018

Contrôle des installations

- o 99 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter
- o 88 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement

- 123 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières
- 34 contrôles « diagnostics »
- 10 contre-visites
- 73 visites de conseils (aide à la conception des projets)

Aides financières aux travaux d'assainissement non collectif

- Poursuite du programme débuté en 2016 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

En avril 2016, la Communauté d'Agglomération a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour permettre le financement de réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif. Sur les 2 premières années du programmes, 36 dossiers ont été ouverts (dont 2 sont à ce jour abandonnés).

Sur l'année 2018, le service a procédé au versement de 19 aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour 18 habitations et 1 salle polyvalente. Le montant global des travaux et études de sols atteint la somme de 181 791,08 € TTC, pour un montant total d'aides financières de 85 523,74 € (soit un taux de subvention global de 47,04 %).

- Signature d'une seconde convention avec l'Agence de l'Eau

En janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une nouvelle convention, pour permettre le financement de 27 réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (dossiers en cours d'exécution).

- Aides financières apportées par la collectivité

La collectivité a financé 6 chantiers d'assainissement non collectif concernant des foyers aux ressources modestes, pour un montant total d'aides versées sur l'année de 8250 €.

Révision des études de zonage d'assainissement

Depuis 2017, le service apporte un appui administratif à 11 communes du territoire communautaire pour la révision de leurs études de zonage d'assainissement (sur la base d'un groupement de commandes).

Les missions réalisées sur l'année 2018 sont :

- L'aide administrative auprès de quelques communes pour le montage des dossiers de demandes de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et DETR) ;
- La participation aux réunions de présentation par le bureau d'études des rapports intermédiaire ;
- La collaboration avec le bureau d'études sur le montage d'un dossier justifiant à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de

l'Aménagement et du Logement) le maintien d'un village en assainissement non collectif sur la commune de JOUILLAT.

Le bureau d'études VRD'EAU a remis les rapports intermédiaires aux communes fin 2018. Les enquêtes publiques sont terminées, en cours ou à réaliser selon les communes.

Suivi des acquisitions immobilières – mise en place d'une pénalité financière

Depuis 2011, en cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Le service a recensé 363 usagers concernés par cette obligation (acquéreurs d'habitations entre 2011 et 2017, n'ayant pas respectés ces obligations).

Afin de les inciter à réaliser les remises aux normes, la collectivité a alors instauré en 2018 une pénalité financière, comme le permet le Code de la Santé Publique :

- dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100 % (soit 170 €) ;
- à facturer annuellement jusqu'à obtention par le propriétaire d'une attestation de conformité des travaux délivrée par le SPANC.

Deux règles dérogatoires ont cependant été mises en places :

- supprimer l'obligation de travaux pour les propriétaires d'immeubles ou habitations non occupés, sur la base d'une attestation annuelle de la mairie de la commune concernée le justifiant ;
- rallonger le délai de travaux de 3 ans pour les propriétaires de foyers pour lesquels le revenu fiscal de référence est inférieur aux seuils fixés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) dans le cadre des revenus modestes et très modestes. Ce délai de 3 ans est rajouté à l'échéance de travaux fixée par la collectivité sur le 1^{er} courrier d'envoi. Pour bénéficier de cette prolongation de délai, l'usager doit fournir au service son dernier avis d'imposition.

Le service adressera dorénavant et à chaque début d'année un courrier de rappel aux usagers concernés par cette obligation, et si nécessaire une seconde relance l'année suivante, avant d'appliquer la pénalité financière instaurée.

Révision du Règlement de Service

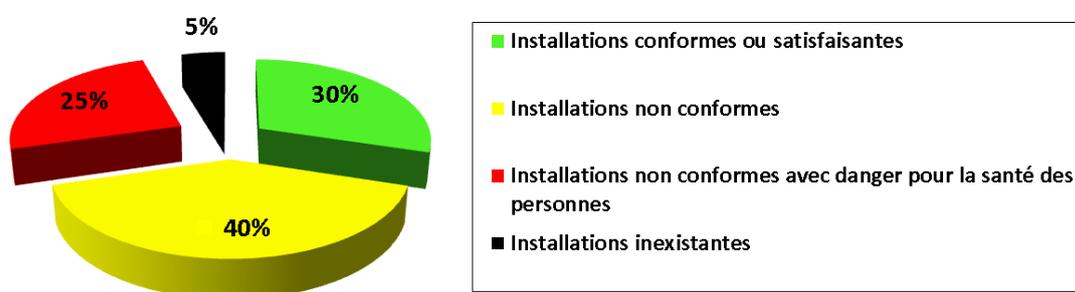
La collectivité a adopté un règlement de service modifié par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018. Il précise la mise en place des pénalités

financières destinées aux acquéreurs d'habitations ne réalisant pas les travaux d'assainissement non collectif réglementairement obligatoires.

4. CHIFFRES CLES

- 1 équivalent temps-plein (ETP)
- Budget : 56 000 €
- 5261 dispositifs d'ANC contrôlés

Etat des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif au 31 décembre 2018



5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ Agence de l'Eau Loire-Bretagne

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Poursuite du programme d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif
- Poursuite du suivi des ventes immobilières, avec premières facturations des pénalités financières annuelles auprès des acquéreurs n'ayant pas réalisé la remise aux normes de leurs dispositifs d'assainissement non collectif dans les délais impartis

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service CEP est un service mutualisé qui a pour objectif de faire diminuer les consommations d'énergie du patrimoine des communes membres du Grand Guéret, ainsi que du patrimoine intercommunal.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

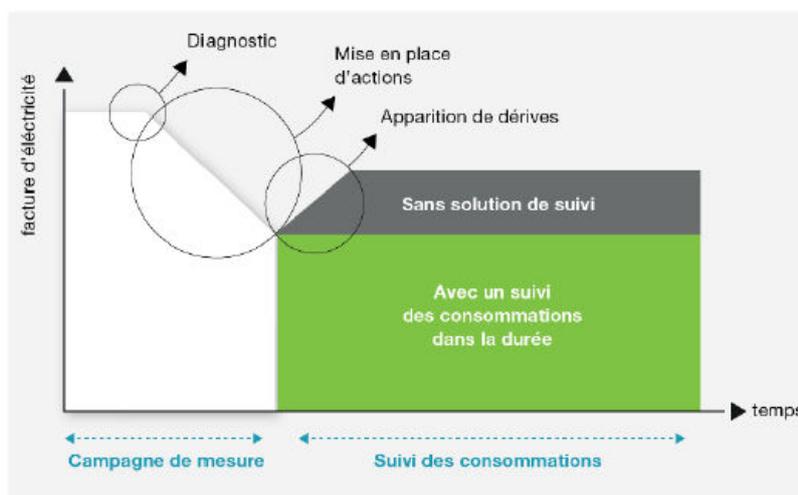
Pour atteindre l'objectif et mesurer l'efficacité réelle des actions mises en œuvre, une « comptabilité énergétique » est réalisée au sein d'un outil logiciel dédié. Des bilans clairs peuvent ainsi être présentés aux communes, et le CEP peut également faire diverses requêtes dans la base de données créée à partir des données de facturation des différents fluides (électricité, gaz naturel, fioul, bois, propane, eau...).

Une fois cette comptabilité énergétique mise en place, et grâce aux enseignements que les données apportent, le CEP apporte son expertise sur le terrain en analysant le fonctionnement réel des installations et en surveillant leur maintenance.

La correction de défauts d'exploitation permet des économies immédiates sans investissement.

La deuxième action consiste bien souvent à modifier et/ou remplacer les automatismes de pilotage des installations (régulations, GTB...), en privilégiant des systèmes permettant de piloter et suivre le fonctionnement à distance.

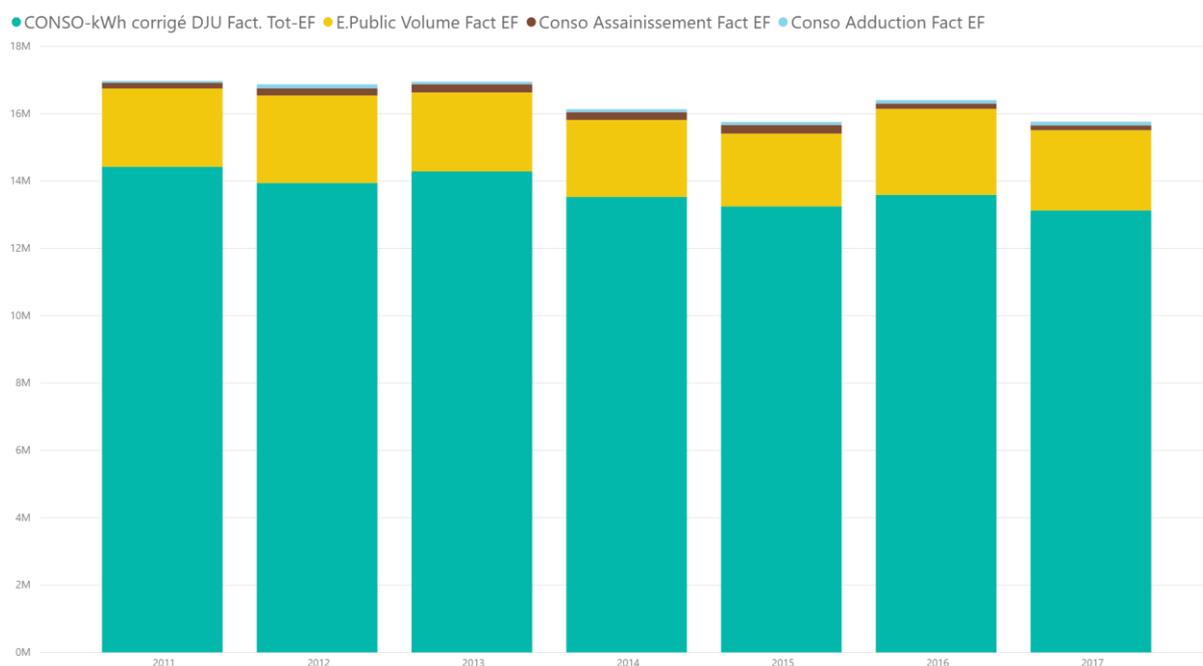
Pour toutes les actions sur les systèmes, il faut noter, au-delà d'une mise en service ponctuelle, l'absolue nécessité d'un suivi au fil du temps. En effet, l'expérience montre que de nombreuses dérives peuvent réapparaître.



Enfin, une fois les systèmes techniques des bâtiments mis au point, dans des cas plus rares le CEP intervient aussi sur le bâti (isolation, menuiseries...).

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Consommation et coût du patrimoine suivi



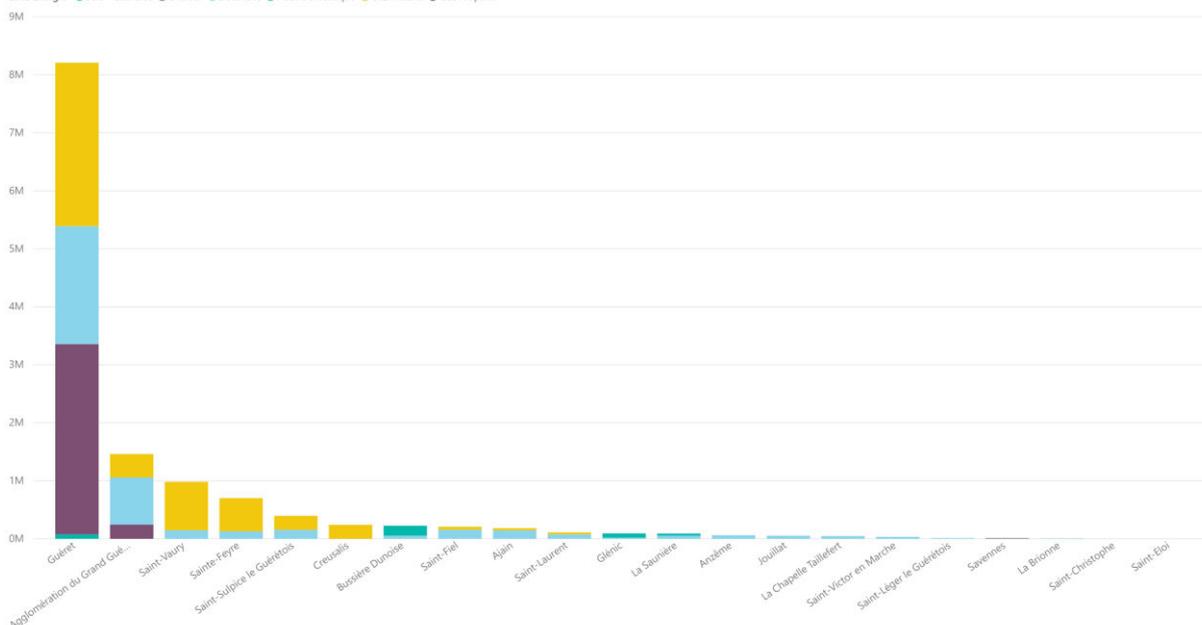
En **vert**, les consommations du secteur bâtiment.

En **jaune**, les consommations de l'éclairage Public.

En **marron**, les consommations liées à l'assainissement et au relevage des eaux usées (uniquement sur les installations gérées en direct par les communes).

En **bleu**, les consommations liées à l'eau potable (uniquement sur les installations gérées en direct par les communes).

On peut distinguer une baisse globale, sur ces consommations, depuis la création du service. Cependant, le détail des économies est plutôt jugé à une maille plus fine (bâtiment, zone, équipement...). Le bilan global intègre en effet également de nouvelles installations, générant de nouvelles consommations, et qui peuvent « cacher » les économies réalisées.



La répartition des consommations des bâtiments par commune et par énergie montre le fort poids de la Ville de Guéret et de l'Agglomération. A elles seules, ces deux collectivités consomment plus de 70 % de l'énergie gérée.

On peut noter la part importante d'énergie fournie par le réseau de chaleur urbain de la Ville de Guéret (en violet). Cette énergie, neutre en CO2 et locale, est venue en substitution d'environ 40 % gaz naturel auparavant consommé par le patrimoine bâti des collectivités du territoire.

4. CHIFFRES CLES

- 1 ETP Ingénieur
- 53 k€ pour le fonctionnement du service (personnel et frais divers), avec un financement ADEME/FEDER à hauteur de 70 % sur la période 2016/2020
- Plus de 2 M€ d'énergie surveillée par an

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

- ❖ ADEME
- ❖ FEDER

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2018

- Extension des installations de télégestion
- Optimisation de l'efficacité dans les actions du quotidien :
 - Par la mise en place d'un superviseur centralisé des installations de chauffage/climatisation/ventilation
 - Par l'utilisation d'outils performants et automatisés d'import et d'analyse des données de consommation et de dépenses



Outil de comptabilité énergétique

TRANSPORTS PUBLICS

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service transports publics gère le réseau aggro'Bus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur le volet investissement et fonctionnement qui comprend :

- ⇒ Le réseau urbain du Grand Guéret,
- ⇒ Le réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglomération,
- ⇒ Le réseau de transport scolaire.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Gestion du service Transport
 - o Réseau urbain du Grand Guéret
 - o Réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglomération
 - o Réseau de transport scolaire
- Expertise pour l'amélioration globale de l'offre de transport
 - o Coordonner et superviser le bon fonctionnement du réseau de transport
 - o Proposer des améliorations du service (urbain et scolaire)
 - o Mettre en place des enquêtes de fréquentation, de contrôles
- Superviser la gestion comptable du service
 - o Contrôler les factures
 - o Contrôler l'exécution du service effectué par notre prestataire
 - o Suivi du Versement Transport
 - o Préparer le budget annuel
 - o Monter des dossiers de subventions
- Suivi des projets : Préparer les différents projets de Transport

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Mise en place du nouveau réseau urbain de Guéret visant l'amélioration constant du service aux usagers



Poursuite des travaux de mises en accessibilité des arrêts de bus sur le réseau urbain : Arrêts Charsat, Léo Lagrange, Maindigour, Charles De Gaulle (X2).

Gestion du transport scolaire sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Grand Guéret.

4. CHIFFRES CLES

- Le personnel
 - 1 Chef de service
 - 1 Adjoint au chef de service en charge du volet transport scolaire
 - 1 responsable d'exploitation
 - 1 agent de vente et d'informations responsable de la régie financière
 - 4 conducteurs de bus
- Réseau urbain environ 100 à 120 000 montées par an
- TAD environ 7500 usagers
- Transport scolaire 35 circuits

5. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

- Extension de l'espace mobilité

**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
COLLABORATIF**

TIERS-LIEUX « LA QUINCAILLERIE »

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Ouverte depuis le 6 mars 2015, dans l'hypercentre de Guéret, La Quincaillerie - en phase d'expérimentation - est un service de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Sur un plateau de 300 m², dans un ancien commerce, la Quincaillerie propose un espace de travail partagé, un espace de médiation numérique pour divers publics, un accès libre et gratuit à Internet, un fablab, un studio d'une radio associative locale, un espace de convivialité (espace café / bar associatif lors d'événements), un espace d'exposition et propose la domiciliation d'associations. Véritable lieu hybride, la Quincaillerie est un outil transversal au service des habitants, associations, professionnels et collectivités.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques (imprimante 3D, scanner 3D, découpe laser, plotter vinyle, presse à chaud, machine à coudre numérique...).
- Fédérer autour de ces pratiques innovantes les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population.
- Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mis à disposition de compétences et de matériel en libre accès et/ou prêt.
- Mettre à disposition un espace de coworking à la population, aux nouveaux arrivants sur le territoire. Héberger de façon ponctuelle des start-up innovantes. Inviter les jeunes entreprises, comme les télétravailleurs, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie.
- Croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Plus globalement, cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologies.
- Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation de la cité.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Médiation Numérique : Acteur majeur de la médiation numérique sur le territoire, la Quincaillerie a de nouveau proposé des ateliers d'initiation à l'usage des outils informatiques et du web pour différentes typologies de personnes.

Open Élus Days : Réalisés les 15 et 16 mars 2018 en coopération avec l'agence Retiss, Open Elus Days a proposé un temps et un espace de réflexion autour de l'identité de l' élu aujourd'hui, de son positionnement, de ses compétences, de ses outils et de son rapport au citoyen dans un contexte de profonds changements structurels sur les territoires. Véritable espace d'échange et de mutualisation de pratiques innovantes et expérimentales portées par les élus sur les territoires, OED a voulu favoriser le partage en pair à pair entre les élus et les techniciens autour de projets innovants.

Les Rencontr'actées#2 – Tiers-Lieux, acteurs du développement local : La Quincaillerie a organisé les 27, 28 et 29 septembre 2018 à Guéret les « Rencontr'Actées#2 ». Durant ces trois jours de manifestations, les thématiques de l'économie locale, des circuits de proximité, de la redynamisation du centre-ville, des biens communs, des outils numériques au service de la démocratie contributive, de la place de l'art dans l'attractivité du territoire, ont été abordées au travers d'ateliers, tables rondes, projection de film, actions concrètes dans l'espace public. Dans la continuité a eu lieu le premier Open Bidouille Camp (29 et 30 septembre). Organisé par la Quincaillerie, République Bidouille et les Petits Débrouillards, la population et les partenaires de cet événement ont pu profiter de différents ateliers en accès libre et gratuit sur différentes thèmes. Outre le pouvoir de bricoler toutes sortes d'objets, partager des pratiques et des connaissances, cette manifestation a favorisé des moments de convivialité dans un esprit festif et populaire.

Laboratoire des apprentissages du numérique : Portée par le Greta du Limousin en partenariat avec Face Limousin et la Quincaillerie, la formation labellisée « Grande École du Numérique » a connu sa deuxième session de Février à Juin 2018. Les structures mettent en commun les compétences de leurs formateurs respectifs (*usages numériques, prototypage, communication, insertion*) afin de proposer des parcours de formation basés sur de la pédagogie/andragogie innovante (*pédagogie collaborative, pédagogie autour de projets collectif et/ou individuel, apprentissage par ses pairs, à distance, mise en réseau...*) à visée professionnalisante. La formation est ouverte sur des sessions de 5 mois (en alternance centre/Tiers-Lieux/entreprise) aux demandeurs d'emploi avec accès privilégié pour les personnes en difficulté d'insertion. A ce jour, deux sessions ont eu lieu.

Le choix de créer un laboratoire d'usages du numérique en milieu rural a permis de ne pas sectoriser dans un emploi spécifique mais d'ouvrir à tous les champs du numérique. Sur les 25 apprenants concernés à ce jour, certains ont intégré une

entreprise (25 % des sorties), d'autres créent leur propre activité (25 %) en fonction de leur évolution (community management, services informatiques...) ou continuent à se qualifier dans un secteur spécifique (25 %). La plupart sont acteurs du développement du numérique en Creuse en étant employés ou bénévoles (25 %) sur des structures locales (Tiers-Lieux, centre de formation...) pour de la formation ou de l'inclusion numérique.

4. CHIFFRES CLES

- 3 ETP + 2 services civiques
- En 2018, la Quincaillerie a proposé une dizaine d'expositions, 6 concerts et accueilli de nombreux territoires / structures afin d'expliquer le modèle de la Quincaillerie

5. LISTE DES PARTENAIRES 2018

La Quincaillerie travaille en partenariat avec de nombreuses structures tout au long de l'année. En voici une liste non-exhaustive : le réseau TELA (réseau des Tiers-Lieux Creusois), les associations résidentes à la Quincaillerie (*Le Cri de la Chataigne*, *Freeswap*, *Yeap Prod*, *Terre du milieu*, *planning familial de la Creuse*, *POMOLOC*, *l'association des communs...*), le Groupement associatif des Nuits Guéretoises, Radio Pays de Guéret, La fondation Orange, les partenaires sociaux (*UDAF*, *Oasis*, *Anima*, *ALISO...*), le GRETA du Limousin, la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire, Solasol, le CPIE, le CAUE, la coopérative des Tiers-Lieux, le Réseau Français des Fablabs, la coopérative de la MedNum...

6. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2019

Médiation numérique : La Quincaillerie poursuit sa mission de médiation numérique sur le territoire de projet (Agglo + Portes de la Creuse) – Le département de la Creuse ayant été retenu territoire d'expérimentation quant à l'e-inclusion, le pass numérique (APTIC) va être déployé en Creuse. La Quincaillerie développe donc des ateliers en adéquation avec le référentiel de compétences souhaitées et va faire face à un flux conséquents de personnes à accompagner et initier.

Coopération Transnationale « Tiers-Lieux, Acteurs du développement local »

L'opération de coopération avec l'espace Numérique Sud Charente et le Parc Naturel de Gaume (*Belgique*) a pour objet de renforcer la vitalité, déjà forte, des Tiers-Lieux partenaires, par la création d'un réseau d'échanges et de travaux collaboratifs. Les Tiers-Lieux étant fortement ancrés sur leur territoire, intensifier leur dynamisme contribuera à accroître leurs impacts positifs sur le développement local.

Renforcer le dynamisme des Tiers-Lieux partenaires passera par :

- Apprendre l'un de l'autre et s'enrichir mutuellement : rencontres des partenaires, visites d'études et organisation des journées des Tiers-Lieux et du développement local ;
- Expérimenter et innover ensemble : « compagnonnage des Tiers-Lieux » et actions de capitalisation et de prospective sur les pratiques et impacts des Tiers-Lieux.

La (nouvelle) Quincaillerie : La Communauté d'Agglomération a investi dans des nouveaux locaux pour la Quincaillerie. Afin de pouvoir amplifier ses actions dans des conditions optimales, les nouveaux locaux sont la réhabilitation exemplaire d'une friche commerciale. Intelligente et bioclimatique, la (nouvelle) Quincaillerie proposera un espace de travail partagé et des bureaux à la location, un accueil commun, une salle de spectacle / conférence et des studios radio. Le bâtiment a été réceptionné en juillet 2019 et son ouverture est fixée à la fin de l'année 2019. Ce projet a été financé à 70 % par l'État et la Région.

EUROPE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le Service Europe a pour mission principale la mise en œuvre du programme LEADER « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » sur le territoire de projet pays de Guéret (composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche). C'est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales, de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux.

Il exerce également une veille sur les autres fonds européens et les appels à projets.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Le territoire du pays de Guéret a été doté en 2015 de 1,8 millions d'euros sur 6 ans afin de soutenir des projets qui s'inscrivent dans les orientations suivantes :
 - o DEVELOPPER LES COMPETENCES NUMERIQUES DU PAYS DE GUERET : Sensibilisation aux multiples usages du numérique... ;
 - o SOUTENIR ET DEVELOPPER LA SILVER ECONOMIE ET LES SERVICES CONTRIBUANT AU BIEN ETRE DES PERSONNES : renforcer et développer les services de la vie quotidienne ; développer les solidarités en multipliant les liens entre générations et entre catégories de population ; permettre et encourager les innovations ;
 - o DEVELOPPER LES FILIERES DE PROXIMITE : organiser et structurer les filières locales, développer de nouveaux modes de commercialisation, mutualiser les pratiques ;
 - o RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR DES INITIATIVES ORIGINALES : enrichir l'offre touristique en misant sur des concepts originaux et contribuant à renforcer une image identitaire Sports et Nature ; maintenir la vitalité sportive et culturelle du territoire ; actions de promotion du territoire ;
 - o METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET FAVORISER LES TRANSFERTS D'EXPÉRIENCES : sensibiliser à la connaissance de son territoire, organiser des partages et retours d'expériences via des échanges entre territoires, des visites de projets, des rencontres d'individus.

- Le programme LEADER, c'est également la coopération : COOPERER = ENRICHIR SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DONNER UNE VALEUR AJOUTEE AUX PROJETS EN :
 - o Échangeant sur des expériences, des bonnes pratiques et des savoir-faire ;
 - o Identifiant de nouvelles réponses aux enjeux du territoire et en innovant ;
 - o Renforçant l'identité du territoire vis-à-vis de l'extérieur ;
 - o Développant l'ouverture et la conscience européenne du territoire.

- Le personnel (2 ETP) doit donc assurer la mise en œuvre du programme Leader et de la stratégie locale de développement par :
 - o l'information sur le programme ;
 - o l'animation du dispositif ;
 - o l'assistance technique des maîtres d'ouvrage pour l'élaboration et le montage des projets, leur suivi financier et administratif ;
 - o l'évaluation des résultats obtenus ;
 - o l'organisation des comités uniques de concertation, instance de gouvernance locale composée d'acteurs publics et privés du territoire de projet, en charge de sélectionner les projets en lien avec la stratégie de territoire ;
 - o la représentation du territoire dans les différents réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens pour développer des partenariats et initier des projets de coopération.

3. ACTIONS MAJEURES DE 2018

Animation du programme LEADER

- 14 contacts et prises de rendez-vous pour des projets : via les réseaux locaux et le site web <https://www.agglo-grandgueret.fr/definition-et-presentation-du-programme-leader> ont permis de faire connaître le programme
- Au total 8 porteurs de projet ont été auditionnés en 2018
- 11 dossiers ont été programmés lors de 3 comités

La coopération

En 2018, grâce à l'animation effectuée par un agent dédié à cette mission, 2 projets de coopération ont été concrétisés :

- Le 1^{er} projet concerne la thématique des Tiers-Lieux et leur impact sur le développement local. Démarré en 2017, ce projet a été mis en œuvre en 2018 (3 rencontres sur les territoires partenaires). Les Tiers-Lieux et les territoires impliqués dans ce projet de coopération ont la volonté de poursuivre des actions dans un objectif final de développement local. Les objectifs à atteindre et les actions sous-jacentes s'appuient sur le postulat selon lequel les activités proposées et menées par les Tiers-

Lieux sont sources de développement local pour les territoires sur lesquels ils sont implantés. Les territoires concernés sont : Parc Naturel de Gaume en Belgique + Gal pays Sud Charentes + Gal pays de Guéret (chef de file) – 1 Tiers-Lieux s'est retiré du projet faute de financement.

Renforcer le dynamisme des Tiers-Lieux partenaires passera par :

- Apprendre l'un de l'autre, s'enrichir mutuellement : rencontres des partenaires, visites d'études, organisation des journées des Tiers-Lieux et du développement local « Les Rencontr'Actées » ;
- Expérimenter et innover ensemble : création d'un centre de ressources.

Budget total : 48 612,41 € (sur 3 ans) dont 38 889,96 € de fonds européens.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- CoLabora – projet de coopération européenne sur les espaces de coworking en milieu rural.

Ce 2nd projet a une connexion directe avec le 1^{er} projet. La finalité partagée du projet de coopération est le développement économique et l'attractivité du territoire, ce qui se traduit notamment par le fait d'attirer de nouveaux habitants, de maintenir la population et les activités, de stimuler le développement économique et l'innovation et d'améliorer la qualité de vie. Dans le cadre du projet de coopération, les partenaires s'associent afin de créer conjointement une méthodologie dédiée à la création et au développement des espaces de coworking en milieu rural. Il s'agit donc de se placer dans une démarche collaborative et transnationale de recherche-action, synonyme de montée en compétences et de valorisation de nos territoires à l'échelle de l'Union Européenne.

Mise en œuvre :

- Echange et partenariat : faire ensemble = mettre en commun, au niveau européen, nos expériences, nos moyens, nos compétences pour aboutir à un résultat, un livrable qui sera à l'échelle européenne, c'est-à-dire dans 6 pays, et dans 6 langues.
- Recrutement d'un co-working manager sur le territoire.
- Coopération transnationale avec 7 partenaires (2 GALs de Lettonie/1 GAL Allemagne/ 1 collectivité territoriale GB/Pays de Galles/1 GAL Espagne/Catalogne et 1 centre social et de services en Irlande).

- Une 1^{ère} rencontre a eu lieu à Guéret en mars 2018 afin de faire naître le projet.
- Une 2^{ème} rencontre a eu lieu en Catalogne en novembre 2018 avec visite de 5 espaces de coworking appartenant au programme COWOCAT rural.

Budget total sur 3 ans **111 173.57 € dont** 88 938,86 € de fonds européens.

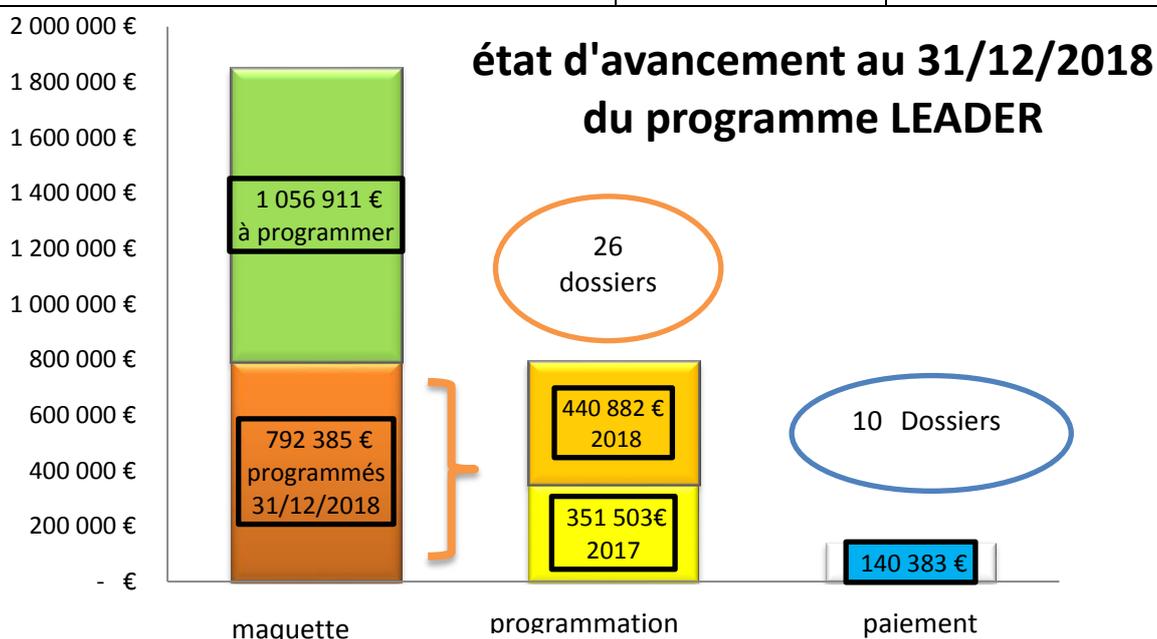
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération pour le compte du territoire de projet.

3. CHIFFRES CLES

- Le personnel : 2 ETP
- Les dossiers programmés en 2018

MAITRE OUVRAGE	nom projet	total LEADER	TOTAL DEPENSES ELIGIBLES
EHPAD Résidence Pierre Guilbauld – Bussière-Dunoise	Requalification de logements en projet de quartier intergénérationnel	72 904,96 €	113 913,98 €
SAINT-FIEL	Expérimentation d'une classe passerelle	100 000,00 €	130 447,81 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse	Portail Silver Economie « Croissemse »	annulé	
CCPCM	AMO Piste d'entrainement pour chevaux de course	19 620,00 €	24 525,00 €
Association CREUSE OXYGENE	Promouvoir et dynamiser l'image des monts de gueret par le developpement du club haut niveau dn1 vtt- dn1 route	23 170,28 €	110 098,96 €
Secours Populaire Français de Guéret	L'extension des locaux du Secours Populaire Français de Guéret	60 776,00 €	94 970,19 €

Association Husk'In Creuse	Husk'In Creuse : démarrage de l'activité	41 825,24 €	65 351,94 €
Commune d'Anzeme	Sentier d'interprétation au Pré des Iles à Anzême	18 532,00 €	23 165,00 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Les Rencontre'actées des Tiers lieux et de l'innovation sociale du 9 au 11 juin 2016	11 047,50 €	13 809,38 €
GROUPEMENT EMPLOYEURS MEDICO-SOCIAL (GEMS23)	Création d'un groupement d'employeurs dans le domaine médicosocial	39 643,84	77 703,39 €
Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse	2ème festival Tsigane « Ketenes Ni Creusa »	20 680.69	25 850.87 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Mise en place d'une filière alimentaire locale – phase opérationnelle	32 681,20	40 851,50 €
Total		440881,71€	720 668,02€



5. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2019

Poursuite des actions en cours.